

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2023/21 à N°2023/43

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 12 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 12 avril 2023, le Conseil Communal de la Commune de Lomme s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire de la Commune Associée de Lomme, à la suite de la convocation en date du six avril deux mille vingt-trois, laquelle convocation a été publiée sur le site de la Ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRESENTS :

M. Olivier CAREMELLE, Maire.

Mme Delphine BLAS – M. Jean-Christophe LIPOVAC — M. Michel VANHEE –
Mme Karima HARIZI – M. André BUTSTRAEN – Mme Claudie LEFEBVRE – M. Bouchta DOUICHI –
Mme Cécile MESANS – M. Alain GRILLET, Adjoints au Maire.

Mme Mauricette GOURDIN – Mme Monique LEROY – Mme Marie-Pierre SEGOND –
M. Serge THERY – Mme Valéria GRASSELLI – M. Philippe LEMIERE – Mme Nouria BELAYACHI –
M. Roger VICOT – Mme Isabelle CAMBIER – Mme Anne LEDUC – M. Cédric BERLEMONT – M. Lucas
LEROY – Mme Stéphanie MORELLI – M. Lucas WACRENIER – Mme Claire ZYTKA-TARANTO –
M. Vincent DHELIN – Mme Véronique DELEPLANQUE – M. Joffrey LEROY – Mme Catherine de
RUYTER – M. Jérôme FRANCIN – M. Nicolas GROSSE – M. Maxime MOULIN, Conseillers
Communaux.

EXCUSES :

Mme Muriel SERGHERAERT, Adjoint au Maire

M. Romain FYVEY, Conseiller Communal.

ABSENT :

M. Roger LAURENT, Conseiller Communal

Madame Muriel SERGHERAERT a donné pouvoir à Madame Delphine BLAS.

Monsieur Romain FYVEY a donné pouvoir à Monsieur Jean-Christophe LIPOVAC.

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 12 avril 2023

DELIBERATION

2023/ 38 - MISE A DISPOSITION, EXPLOITATION ET MAINTENANCE DES MOBILIERS URBAINS PUBLICITAIRES ET D'INFORMATION MUNICIPALE - CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONCESSION.

Les contrats d'exploitation des mobiliers urbains publicitaires et d'information municipale (MUPI), attribués en 2016 à CLEAR CHANNEL et EXTERION MEDIA, prendront fin le 30 juin 2023. Au regard des enjeux pour la Ville en termes de communication, de recettes mais également des impacts sur le paysage urbain, la procédure nécessaire au renouvellement de la concession de service a été mise en œuvre en novembre 2022.

A cette occasion, le nombre de MUPI a été sensiblement réduit afin d'améliorer la qualité des espaces publics tout en préservant le service d'information municipale associé. Ce travail de rééquilibrage a ainsi permis de réduire la surface publicitaire associée aux mobiliers urbains publicitaires de près de 29 %. Par ailleurs, les exigences environnementales ont été renforcées en favorisant, notamment, le recours à des mobiliers reconditionnés mais dotés d'équipements techniques garantissant leur très grande performance énergétique.

La procédure qui a été mise en œuvre est la procédure applicable aux concessions telle qu'exposée aux articles L. 3121-1, L. 3122-1 et suivants R. 3121-5 et R. 3122-1 et suivants du code de la commande publique.

Conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la Commission de délégation des services publics a procédé, le 6 décembre 2022, à l'analyse des dossiers de candidature et fixé la liste des candidats admis à remettre une offre. Par ailleurs, la Commission a, le 13 janvier 2023, analysé les éléments fondamentaux des offres remises par les candidats retenus puis arrêté la liste des candidats admis à participer aux négociations. Les négociations ont été menées sur la base des orientations données par la Commission.

Les offres après négociation ont été reçues, conformément aux prescriptions qui s'imposaient aux soumissionnaires, le 20 février 2023. L'analyse de ces offres a permis de désigner la société CLEAR CHANNEL FRANCE comme ayant présenté l'offre économiquement la plus performante au regard des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

La société CLEAR CHANNEL FRANCE s'engage à verser à la Ville 56,1 % du chiffre d'affaires projeté sur lequel elle s'est engagée : la redevance perçue par la Ville s'élève donc, pour la mise à disposition, la maintenance et l'exploitation des mobiliers urbains publicitaires et d'information municipale de 2 et 8 m² et des colonnes porte-affiches, outre l'entretien des

panneaux d'expression libre, à minima à 1 470 000 € par an, soit un peu plus de 18 M€ (à périmètre constant) sur la durée totale de la concession, soit 12 ans et 3 mois (147 mois).

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **DESIGNER** l'offre n° 3 de CLEAR CHANNEL FRANCE comme étant l'offre économiquement la plus performante au regard des critères énoncés dans le règlement de la consultation ;
- ◆ **AUTORISER** en conséquence Madame le Maire ou l'élu délégué à signer la concession de service de mise à disposition, exploitation et maintenance des mobiliers urbains publicitaires et des colonnes porte-affiches et de maintenance des panneaux d'expression libre avec la société CLEAR CHANNEL FRANCE ;
- ◆ **FIXER** la redevance du comme indiqué ci-dessus ;
- ◆ **ADMETTRE** en recette le montant de la redevance au chapitre 70, fonction 847, article 70328 - Opération n° 55 « mobilier urbain ».

ADOPTE A LA MAJORITE,

Abstentions : Mme ZYTKA-TARANTO – M. DHELIN – Mme DELEPLANQUE – M. LEROY - M. MOULIN

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,



Le Maire de Lomme

PUBLIE LE : 28 AVR. 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.



**PROCES VERBAL ACTANT FEUILLE DE PRESENCE DES
MEMBRES DE LA CDSP**

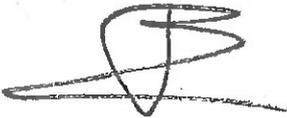
**AGREMENT DES CANDIDATURES
AUTORISATION A PROCEDER A L'ANALYSE DES OFFRES INITIALES**

Vendredi 16 décembre 2022

Affaire 2022CS185DCP - Concession de services relative à la mise à disposition, la maintenance et l'exploitation des mobiliers urbains publicitaires et d'informations municipales et autres équipements sur le territoire de Lille et de ses communes associées de Lomme et Hellemmes

Numéro d'ordre d'arrivée	Nom du candidat	agrément des candidatures et autorisation à procéder à l'analyse des offres initiales
1	CLEAR CHANNEL	Avis favorable
2	JC DECAUX	Avis favorable

Suite à l'analyse des candidatures, la commission de délégation de service public agréé les candidatures et autorise à procéder à l'analyse des offres initiales.

PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION	SIGNATURE
Estelle RODES <i>Adjointe au Maire déléguée</i>	

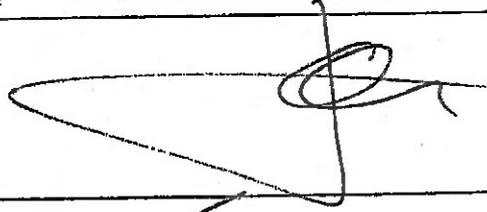
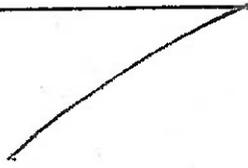


**PROCÈS VERBAL ACTANT FEUILLE DE PRESENCE DES
MEMBRES DE LA CDSP**

**AGREMENT DES CANDIDATURES
AUTORISATION A PROCEDER A L'ANALYSE DES OFFRES INITIALES**

Vendredi 16 décembre 2022

**Affaire 2022CS185DCP - Concession de services relative à la
mise à disposition, la maintenance et l'exploitation des
mobiliers urbains publicitaires et d'informations municipales
et autres équipements sur le territoire de Lille et de ses
communes associées de Lomme et Hellemmes**

MEMBRES TITULAIRES AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVES	SIGNATURE
Jacques RICHIR <i>Adjoint au Maire</i>	
Audrey LINKENHELD <i>Adjointe au Maire</i>	
Martin DAVID-BROCHEN <i>Adjoint au Maire</i>	
Anissa BADERI <i>Adjointe au Maire</i>	
Maroïn AL DANDACHI <i>Conseiller Municipal</i>	

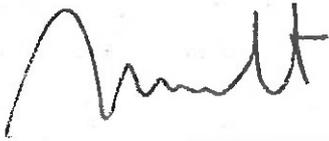


**PROCES VERBAL ACTANT FEUILLE DE PRESENCE DES
MEMBRES DE LA CDSP**

**AGREMENT DES CANDIDATURES
AUTORISATION A PROCEDER A L'ANALYSE DES OFFRES INITIALES**

Vendredi 16 décembre 2022

Affaire 2022CS185DCP - Concession de services relative à la mise à disposition, la maintenance et l'exploitation des mobiliers urbains publicitaires et d'informations municipales et autres équipements sur le territoire de Lille et de ses communes associées de Lomme et Hellemmes

MEMBRES SUPPLÉANTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVES	SIGNATURE
Stanislas DENDIEVEL <i>Adjoint au Maire</i>	
Marion GAUTIER <i>Conseillère Municipale Déléguée</i>	
Jean-Claude MENAULT <i>Adjoint au Maire</i>	
Frédéric LOUCHART <i>Conseiller Municipal</i>	



**PROCES VERBAL ACTANT FEUILLE DE PRESENCE DES
MEMBRES DE LA CDSP**

**AGREMENT DES CANDIDATURES
AUTORISATION A PROCEDER A L'ANALYSE DES OFFRES INITIALES**

Vendredi 16 décembre 2022

**Affaire 2022CS185DCP - Concession de services relative à la
mise à disposition, la maintenance et l'exploitation des
mobilier urbains publicitaires et d'informations municipales
et autres équipements sur le territoire de Lille et de ses
communes associées de Lomme et Hellemmes**

MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE	SIGNATURE
Marie-Noelle DUMONTET <i>Représentante de la DREETS-HDF</i>	
Jérémy DELALIN <i>Trésorier de Lille Municipale</i>	



PROCES VERBAL ACTANT FEUILLE DE PRESENCE DES MEMBRES DE LA CDSP

Analyse des offres initiales et candidats admis à négocier

Vendredi 13 janvier 2023

Affaire 2022CS185DCP - Concession de services relative à la mise à disposition, la maintenance et l'exploitation des mobiliers urbains publicitaires et d'informations municipales et autres équipements sur le territoire de Lille et de ses communes associées de Lomme et Hellemmes

Numéro d'ordre d'arrivée	Nom du candidat	Analyse des offres initiales et candidats admis à négocier
1	CLEAR CHANNEL	avis favorable
2	JC DECAUX	avis favorable

Suite à l'analyse des offres, les candidats sont admis à négocier.

PRESIDENTE DE LA COMMISSION	SIGNATURE
Estelle RODES Adjointe au Maire déléguée	

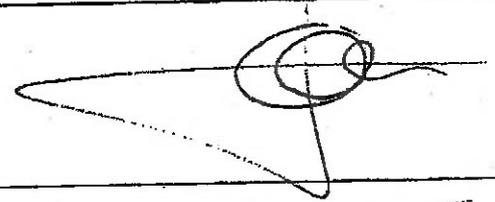
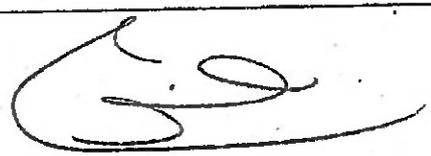


**PROCES VERBAL ACTANT FEUILLE DE PRESENCE DES
MEMBRES DE LA CDSP**

Analyse des offres initiales et candidats admis à négocier

Vendredi 13 janvier 2023

Affaire 2022CS185DCP - Concession de services relative à la mise à disposition, la maintenance et l'exploitation des mobiliers urbains publicitaires et d'informations municipales et autres équipements sur le territoire de Lille et de ses communes associées de Lomme et Hellemmes

MEMBRES TITULAIRES AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVES	SIGNATURE
Jacques RICHIR <i>Adjoint au Maire</i>	
Audrey LINKENHELD <i>Adjointe au Maire</i>	
Martin DAVID-BROCHEN <i>Adjoint au Maire</i>	
Anissa BADERI <i>Adjointe au Maire</i>	
Maroin AL DANDACHI <i>Conseiller Municipal</i>	

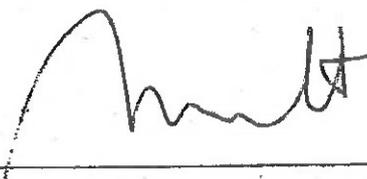


**PROCES VERBAL ACTANT FEUILLE DE PRESENCE DES
MEMBRES DE LA CDSP**

Analyse des offres initiales et candidats admis à négocier

Vendredi 13 janvier 2023

**Affaire 2022CS185DCP - Concession de services relative à la
mise à disposition, la maintenance et l'exploitation des
mobilier urbains publicitaires et d'informations municipales
et autres équipements sur le territoire de Lille et de ses
communes associées de Lomme et Hellemmes**

MEMBRES SUPPLÉANTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVES	SIGNATURE
Stanislas DENDIEVEL <i>Adjoint au Maire</i>	
Marion GAUTIER <i>Conseillère Municipale Déléguée</i>	
Jean-Claude MENAULT <i>Adjoint au Maire</i>	
Frédéric LOUCHART <i>Conseiller Municipal</i>	

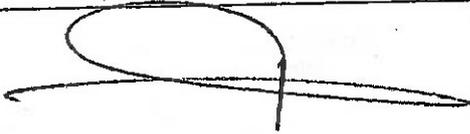


**PROCES VERBAL ACTANT FEUILLE DE PRESENCE DES
MEMBRES DE LA CDSP**

Analyse des offres initiales et candidats admis à négocier

Vendredi 13 janvier 2023

Affaire 2022CS185DCP - Concession de services relative à la mise à disposition, la maintenance et l'exploitation des mobiliers urbains publicitaires et d'informations municipales et autres équipements sur le territoire de Lille et de ses communes associées de Lomme et Hellemmes

MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE	SIGNATURE
Marie-Noelle DUMONTET Représentante de la DREETS-HDF M. ARNAUD Benjamin.	
Jérémy DELALIN Trésorier de Lille Municipale	



RAPPORT D'ANALYSE DES CANDIDATURES

REFERENCES DE LA PROCEDURE : 2022CS185DCP – Concession de services relative à la mise à disposition, la maintenance et l'exploitation des mobiliers urbains publicitaires et d'information municipale et autres équipements présents sur le territoire de Lille et de ses communes associées de Lomme et d'Hellemmes.

**PRESENTATION A LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC
DU 16 DECEMBRE 2022**

SOMMAIRE

I. CARACTERISTIQUES DE LA CONSULTATION	3
1.1. Objet	3
1.2. Procédure de passation	3
1.3. Décomposition en lots, durée et forme des marchés à conclure	3
1.3.1. Décomposition en lots	3
1.3.2. Durée	3
1.3.3. Variantes	4
II. éléments de contexte - Caractéristiques de la consultation mise en œuvre par rapport aux contrats précédents	4
III. RECEPTION DES PLIS	5
3.1. Éléments sollicités au titre de la candidature	5
3.2. Éléments sollicités au titre de l'offre	5
3.3. Ouverture des plis	6
3.4. Phase candidatures	6
3.4.1. Critères de sélection des candidatures	6
3.4.2. Analyse des candidatures	7
IV. CONCLUSIONS	9

I. CARACTERISTIQUES DE LA CONSULTATION

REFERENCE DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL : n°15/282 du 2 juillet 2015 (exonération de TLPE pour les mobiliers relevant de marché ou de concession d'affichage de la Ville) ; délibération à présenter au Conseil municipal d'avril 2023, conformément aux dispositions de l'article L1411-5 CGCT.

SERVICES UTILISATEUR :

- Gestion des espaces publics et du cadre de vie,
- Direction de la communication

ELU THEMATIQUE : Jacques RICHIR, adjoint délégué à l'espace public et au cadre de vie.

PUBLICITE :

La procédure a fait l'objet d'un avis d'appel public à concurrence transmis aux supports de publication le 27 octobre 2022 et publié :

- sur le profil acheteur de la Ville de Lille (achatpublic.com) le 29 octobre 2022,
- au BOAMP le 31 octobre 2022 (référence 22-145141),
- au JOUE le 31 octobre 2022 (référence 2022/S210-605506).

DATES CLES DE LA PROCEDURE :

Date de mise en ligne du Dossier de consultation des entreprises : 29 octobre 2022

Date limite de réception des offres : 12 décembre 2022 avant 12h00

Ouverture des plis : 12 décembre 2022 à 14h00.

1.1. OBJET

La concession concerne la mise à disposition, la maintenance et l'exploitation des mobiliers urbains publicitaires et d'information municipale et d'autres équipements présents sur le territoire de la Ville de Lille et de ses communes associées de Lomme et d'Hellemmes.

1.2. PROCEDURE DE PASSATION

La procédure mise en œuvre est la procédure applicable aux concessions telle qu'exposée aux articles L 3121-1, L 3122-1 et suivants et R 3121-5 et R 3122-1 et suivants du Code de la commande publique (CCP).

1.3. DECOMPOSITION EN LOTS, DUREE ET FORME DES MARCHES A CONCLURE

1.3.1. DECOMPOSITION EN LOTS

La consultation n'est pas allotie.

1.3.2. DUREE

La concession à conclure est d'une durée de 12 ans. L'exploitation des dispositifs mis à disposition par le titulaire doit démarrer le 1^{er} juillet 2023.

1.3.3. VARIANTES

Les candidats étaient invités à présenter des variantes financières selon les modalités suivantes :

- Etablissement d'une redevance reposant exclusivement sur une part fixe ;
- Etablissement d'une redevance reposant sur une part fixe et sur une part variable ;
- Etablissement d'une redevance reposant exclusivement sur une part variable.

Toute proposition comportant une part variable est assortie d'un engagement contractuel quant au chiffre d'affaires projeté. En cas de non atteinte du chiffre d'affaires projeté, le titulaire est donc redevable de la part variable garantie correspondant au produit de la part variable (exprimée en pourcentage) et du chiffre d'affaires projeté.

En cas de dépassement du chiffre d'affaires projeté, le titulaire est redevable de la part variable correspondant au produit de la part variable (exprimée en pourcentage) et du chiffre d'affaires réalisé.

Exemple :

Part variable : 15 %

CA projeté : 10 M€

Si CA réalisé = 8M € : part variable = part variable garantie = 15 % X 10M€ = 1,5M €

Si CA réalisé = 12 M€ : part variable = part variable réelle = 15 % X 12 M€ = 1,8M €

Dans tous les cas, le titulaire est redevable de la part fixe si elle existe.

II. ELEMENTS DE CONTEXTE - CARACTERISTIQUES DE LA CONSULTATION MISE EN ŒUVRE PAR RAPPORT AUX CONTRATS PRECEDENTS

Contrats actuels 2016/2023	Future concession
Durée initiale courte : 5 ans + 3 mois (afin d'éviter que les opérations de dépose / pose soient réalisées en période hivernale) ; les deux contrats ont fait l'objet d'un avenant de prolongation jusqu'au 30 juin 2023 pour faire face à la crise sanitaire.	Durée longue de 12 ans liée à la nécessité d'amortir les investissements liés au renouvellement de l'ensemble des dispositifs arrivés en fin de vie (17 ans)
Pas d'exclusivité : <ul style="list-style-type: none"> - Un lot portant sur les 2m² - Un lot portant sur les 8m² + colonnes Afin d'optimiser les recettes en permettant aux opérateurs de faire leur meilleure offre en fonction de leur capacité à commercialiser les surfaces	Le titulaire bénéficiera d'une exclusivité sur l'exploitation des MUP de 2m ² , de 8m ² et des colonnes.
La propriété des 2m ² a été transférée à la Ville sans contrepartie financière ; ces dispositifs ont été maintenus jusqu'au terme du marché : pas d'investissement supporté par le titulaire du lot portant sur les 2m ² . Maintien des dispositifs de 8m ² et des colonnes jusqu'au terme de la concession.	Le titulaire doit prendre en charge la fourniture et la pose des mobiliers de 2m ² , de 8m ² et des colonnes dont il restera propriétaire.
Les recettes perçues par la Ville ont été fixées sur la base d'une redevance garantie.	Redevance reposant sur une part fixe et une part variable garantie.

III. RECEPTION DES PLIS

3.1. Eléments sollicités au titre de la candidature

Le règlement de la consultation mis à disposition sur le portail acheteur de la Ville de Lille précisait les pièces qui devaient être produites par les candidats. Il s'agit des éléments suivants :

- Formulaires DC1, DC2 et, en cas de sous-traitance, DC4 ;
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;
- Présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;
- Preuve d'une assurance des risques professionnels en relation avec les prestations ;
- Bilans ou extraits de bilan des trois dernières années.

3.2. Eléments sollicités au titre de l'offre

S'agissant de l'offre, les candidats devaient produire :

- Autant d'actes d'engagement (AE et son annexe) que de propositions financières.
- La proposition en matière de mise à disposition de mobiliers (MUP et colonnes porte-affiche), notamment :
- un catalogue des mobiliers reconditionnés (et/ou en réemploi) proposés répondant aux caractéristiques techniques contenues dans le cahier des clauses particulières avec, pour chaque type de mobilier (2m², 8 m² et colonnes porte-affiches), les plans côtés à échelle 1/500ème ainsi qu'un nuancier de couleurs proposées ;
- le cas échéant, un catalogue des mobiliers neufs proposés répondant aux caractéristiques techniques contenues dans le cahier des clauses particulières avec, pour chaque type de mobilier (2m², 8 m² et colonnes porte-affiches), les plans côtés à échelle 1/500ème ainsi qu'un nuancier de couleurs proposées ;
- Le cas échéant, une liste ainsi qu'une ou plusieurs cartographies (au format A3) des emplacements proposés en vue de l'implantation des mobiliers au format 2m², 8m² et des colonnes porte-affiches.
- Le cas échéant une liste ainsi qu'une ou plusieurs cartographies (au format A3 minimum) des emplacements des mobiliers du précédent du contrat repris en vue de l'implantation de nouveaux mobiliers (2m², 8m² et colonnes porte-affiches).
- Le mémoire technique permettant d'apprécier la valeur technique de l'offre, complété conformément au cadre transmis dans le DCE.

3.3. Ouverture des plis

Deux plis ont été reçus conformément aux règles prescrites par le règlement de la consultation, soit avant le 12 décembre 2022 à 12h00.

Ces deux plis ont été transmis à la collectivité sur support électronique conformément à la réglementation. Deux copies de sauvegarde ont également été remises dans les délais.

L'ouverture des plis est intervenue le 12 décembre à 14h20 en présence de :

- Karine MELIN, pôle CVMP, Ville de Lille,
- Camille VEDEL, pôle FMP, Direction de la commande publique Ville de Lille,
- Thomas CHIBRAC, pôle FMP, Direction du contrôle de gestion Ville de Lille.

N° ordre d'arrivée	Noms des candidats	Date de réception	Heure de réception
1	CLEAR CHANNEL	09/12/2022	20 :36
2	JC DECAUX	09/12/2022	22 :24

La commission d'ouverture des plis a procédé à l'ouverture des plis de candidature et en a enregistré le contenu exhaustif.

	DC1	DC2	CA global et dédié (3 ans)	Effectifs moyens (3 ans)	Outillage, matériel	Références (3 ans)	Assurance	Bilans / extraits de bilan (3 ans)
CLEAR CHANNEL	X	X	X	X	X	X	X	X
JC DECAUX	X	X	X	X	X	X	X	X

Aucun élément de candidature n'étant manquant, l'ensemble des candidatures a été jugé recevable.

3.4. Phase candidatures

Conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), la Commission des délégations de service public (CDSP) a été régulièrement convoquée le 16 décembre 2022 afin d'analyser les dossiers de candidatures et dresser la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 et L. 5212-4 du Code du travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

3.4.1. Critères de sélection des candidatures

L'article 6 du règlement de la consultation :

1. Capacités économiques et financières, professionnelles et techniques
2. Respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L.5212-1 à L.5212-4 du Code du travail

3.4.2. Analyse des candidatures

- Capacités économiques et financières
 - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet de la présente concession, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles :

	Clear Channel		JC Decaux FR	
	CA global	Part objet du contrat	CA global	Part objet du contrat
2019	271 842 956 €	100%	759 525 899 €	65,42%
2020	192 188 278 €	100%	516 660 771 €	67,29%
2021	230 844 615 €	100%	627 341 463 €	69,86%

Clear Channel :

Le candidat déclare un chiffre d'affaires moyen de 231 M€ sur les 3 derniers exercices (2019, 2020, 2021) dont l'entièreté est générée par des activités correspondant à l'objet de la concession.

La valeur estimée de la présente concession (40 M€) représente 17 % de l'activité actuelle du candidat.

Les données d'activité du candidat sont compatibles avec la présente concession et n'appellent pas d'observation particulière.

JC Decaux FR :

JC Decaux FR, filiale opérationnelle de la holding JC Decaux SE, déclare un chiffre d'affaires moyen de 635 M€ sur les 3 derniers exercices (2019, 2020, 2021), dont 67,5% généré par des activités correspondant à l'objet de la concession (soit 428 M€ de CA sur le périmètre d'activité correspondant).

La valeur estimée de la présente concession (40 M€) représente 6 % de l'activité globale du candidat et 9% de l'activité correspondant à l'objet de la concession.

Les données d'activité du candidat sont compatibles avec la présente concession et n'appellent pas d'observation particulière.

- Preuve d'une assurance des risques professionnels en relation avec l'objet des prestations mises en œuvre dans le cadre de la concession :

Les deux candidats ont transmis leur attestation d'assurance responsabilité civile les couvrant contre les conséquences pécuniaires qu'ils sont susceptibles d'encourir à l'égard des tiers dans l'exercice de leurs activités.

- Bilans ou extraits de bilan concernant les trois dernières années disponibles :

Clear channel (en €)	au 31/12/2019	au 31/12/2020	au 31/12/2021
ACTIF NET	386 163 760	275 494 773	349 159 061
dont immobilisations	220 002 624	159 815 760	155 855 871
dont créances	147 244 425	103 011 054	175 012 376
dont trésorerie	4 130 978	4 971 757	10 071 058
PASSIF	386 163 760	275 494 773	349 159 061
dont capitaux propres	199 118 617	90 564 345	105 248 165
dont résultat de l'exercice	- 3 415 318	- 108 554 271	69 865 560
dont dettes financières	7 266	44 403	30 044 403
dont dettes fournisseurs	89 766 271	95 450 187	106 191 280

Au 31/12/2021, le candidat présente une situation bilantielle saine : l'endettement financier représente moins de 10 % du bilan et le niveau de fonds propres représente près d'un tiers du bilan. Le niveau de trésorerie représente 0,5 mois d'exploitation (charges d'exploitation décaissées) et les immobilisations 45 % du total du bilan, des niveaux cohérents avec l'activité de gestion de mobilier urbain.

JC Decaux FR (en €)	au 31/12/2019	au 31/12/2020	au 31/12/2021
ACTIF NET	1 499 201 408	1 471 930 826	1 514 085 880
dont immobilisations	1 144 513 465	1 113 413 843	1 087 437 612
dont créances	277 694 928	248 299 052	306 964 515
dont trésorerie	4 191 760	1 631 602	37 439 848
PASSIF	1 499 201 408	1 471 930 826	1 514 085 880
dont capitaux propres	1 051 672 218	1 019 581 839	1 030 032 148
dont résultat de l'exercice	17 388 171	- 29 118 879	12 852 764
dont dettes financières	1 681 228	8 511 067	4 061 410
dont dettes fournisseurs	205 232 224	214 315 679	237 428 504

Au 31/12/2021, le candidat présente une situation bilantielle saine et solide : l'endettement financier est quasi nul et le niveau de fonds propres représente plus des deux tiers du bilan. Le niveau de trésorerie représente 0,75 mois d'exploitation (charges d'exploitation décaissées) et les immobilisations 72% du total du bilan, des niveaux cohérents avec l'activité de gestion de mobilier urbain.

- Capacités professionnelles et techniques

Il s'agit, dans le cadre de cet item, de vérifier que les candidats disposent de l'expérience et des moyens techniques nécessaires à l'exécution des prestations objet de la concession.

Clear Channel :

Effectifs 2021 : l'opérateur compte 956 collaborateurs dont plus de 50% de cadres. Ces effectifs sont stables depuis 2019.

Références : la liste produite montre une présence nationale importante dans les métropoles et les grandes villes ; à noter, par exemple, Métropole Grand Nancy 533k€ 2022, Département du Nord 32,8M€ 2022, Bordeaux Métropole 46,8M€ 2022, Monaco 37M€ 2019, Paris 204M€ 2019, TISSEO 26,7M€ 2019, CA de Haguenau 11,5M€ 2022...)

L'opérateur est organisé autour de 4 directions régionales situées dans 26 sites, outre deux plateformes regroupant les centres de préparation d'affiches et un show-room.

La base technique de l'opérateur est située à Fretin ; il met à disposition 92 collaborateurs œuvrant pour des collectivités présentes dans le Nord de la France. Pour les relations avec la collectivité, les outils Broadcast et MOM'S permettent d'assurer le suivi des équipements et des interventions de maintenance sur le terrain.

- ⇒ Les moyens humains et matériels dédiés à l'exécution des prestations permettent de répondre aux attentes lilloises.

JC Decaux FR :

Effectifs 2022 : l'opérateur compte 2 548 collaborateurs dont 35% de cadres et assimilés. Ces effectifs sont stables depuis 2019.

Références : la liste produite montre une présence nationale importante dans les métropoles et les grandes villes ; on regrette cependant l'absence de mention du montant des concessions revendiquées ; à noter, par exemple, Métropole d'Aix Marseille Provence 2022, 16 ans ; Bordeaux 2022, 6 ans ; Cannes 2021, 12 ans ; Versailles 2021, 15 ans ; Chantilly 2020, 12 ans ; Chartres 2020, 15 ans ; Le Havre 2020, 14 ans ; Eurométropole de Strasbourg 2020, 10 ans ; Nanterre 2019, 15 ans ; Métropole Rouen Normandie 2019, 15 ans ; Grand Paris Seine Ouest 2019, 15 ans...).

L'opérateur est organisé autour de 17 agences régionales ; il dispose d'un show-room situé à Plaisir et de plusieurs sites dans lesquels se trouvent des ateliers et des bureaux dédiés notamment à la fabrication d'affiches (la Clef St-Pierre, Maurepas).

La Direction régionale Nord située à Macq en Baroeul s'appuie sur un réseau de trois agences locales situées à Calais, Lens et Valenciennes. La Direction régionale compte 74 collaborateurs dont 32 sont affectés à l'exécution technique des prestations. La collectivité accède aux données de maintenance et d'affichage avec l'outil ConnectCity.

⇒ Les moyens humains et matériels dédiés à l'exécution des prestations permettent de répondre aux attentes lilloises.

Enfin, on note que les deux candidats ont produit une attestation de régularité sociale URSSAF, laquelle ne peut être délivrée que si l'ensemble des obligations déclaratives et de paiement, y compris celles relatives à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, ont été respectées.

IV. CONCLUSIONS

Au regard de ce qui précède, il est proposé à la Commission de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre comme suit :

- Clear Channel,
- JC Decaux.

T. CHIBRAC, direction du contrôle de gestion, pôle FMP	K. MELIN, directrice de projets, pôle CVMP	E. LEFEBVRE, DGA A Espace public et nature, pôle CVMP	E. MAISON, DGA pôle CVMP	J. RICHIR, adjoint délégué à l'espace public et au cadre de vie
---	---	---	-----------------------------	--



RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES INITIALES

REFERENCES DE LA PROCEDURE : 2022CS185DCP – Concession de services relative à la mise à disposition, la maintenance et l'exploitation des mobiliers urbains publicitaires et d'information municipale et autres équipements présents sur le territoire de Lille et de ses communes associées de Lomme et d'Hellemmes.

**PRESENTATION A LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
DU 13 JANVIER 2023**

SOMMAIRE

I. CARACTERISTIQUES DE LA CONSULTATION	3
1.1. Objet	3
1.2. Procédure de passation	3
1.3. Décomposition en lots, durée et forme des marchés à conclure	3
1.3.1. Décomposition en lots	3
1.3.2. Durée	4
1.3.3. Variantes	4
II. ELEMENTS DE CONTEXTE - CARACTERISTIQUES DE LA CONSULTATION MISE EN ŒUVRE PAR RAPPORT AUX CONTRATS PRECEDENTS	4
III. RECEPTION DES PLIS	5
3.1. Éléments sollicités au titre de la candidature	5
3.2. Éléments sollicités au titre de l'offre	5
3.3. Ouverture des plis	6
3.4. Phase candidatures	6
3.4.1. Critères de sélection des candidatures	6
3.4.2. Analyse des candidatures	7
3.4.3. Admission des candidatures	9
3.5. Phase offre	9
3.5.1. Éléments sollicités au titre de l'offre	9
3.5.2. Complétude des offres	11
IV. ANALYSE DES OFFRES INITIALES	12
4.1. Détail des critères de choix des offres	12
4.1.1. Critère 1 – Montant annuel de la redevance sur 50 points	12
4.1.2. Critère 2 – Valeur technique sur 40 points	13
4.1.3. Critère 3 – Performance en matière environnementale sur 10 points	14
4.2. Analyse des offres initiales au regard des critères de choix indiqués dans le Règlement de la consultation	14
4.1.4. Analyse du critère financier	14
4.1.4.1. Analyse de la redevance garantie / 40 points	15
4.1.4.2. Analyse du taux de la part variable / 10 points	16
4.1.4.3. Synthèse de l'analyse du critère financier	16
4.1.5. Analyse du critère de la valeur technique	16
4.1.6. Analyse du critère de la performance environnementale	18
4.3. SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DES OFFRES INITIALES	18

I. CARACTERISTIQUES DE LA CONSULTATION

REFERENCE DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL : n°15/282 du 2 juillet 2015 (exonération de TLPE pour les mobiliers relevant de marché ou de concession d'affichage de la Ville) ; délibération à présenter au Conseil municipal d'avril 2023, conformément aux dispositions de l'article L1411-5 CGCT.

La fixation de la redevance sera actée par une délibération du Conseil municipal d'avril 2023.

SERVICES UTILISATEUR :

- Gestion des espaces publics et du cadre de vie,
- Direction de la communication

ELU THEMATIQUE : Jacques RICHIR, adjoint délégué à l'espace public et au cadre de vie.

PUBLICITE :

La procédure a fait l'objet d'un avis d'appel public à concurrence transmis aux supports de publication le 27 octobre 2022 et publié :

- sur le profil acheteur de la Ville de Lille (achatpublic.com) le 29 octobre 2022,
- au BOAMP le 31 octobre 2022 (référence 22-145141),
- au JOUE le 31 octobre 2022 (référence 2022/S210-605506).

DATES CLES DE LA PROCEDURE :

Date de mise en ligne du Dossier de consultation des entreprises : 29 octobre 2022

Date limite de réception des offres : 12 décembre 2022 avant 12h00

Ouverture des plis : 12 décembre 2022 à 14h00

Analyse et validation des candidatures par la CDSP : 16 décembre 2023

Analyse des offres initiales par la CDSP : 13 janvier 2023

Dates prévisionnelles de négociations : semaine 5 (entre le 30 janvier et le 3 février)

1.1. OBJET

La concession concerne la mise à disposition, la maintenance et l'exploitation des mobiliers urbains publicitaires et d'information municipale et d'autres équipements présents sur le territoire de la Ville de Lille et de ses communes associées de Lomme et d'Hellemmes.

1.2. PROCEDURE DE PASSATION

La procédure mise en œuvre est la procédure applicable aux concessions telle qu'exposée aux articles L 3121-1, L 3122-1 et suivants et R 3121-5 et R 3122-1 et suivants du Code de la commande publique (CCP).

1.3. DECOMPOSITION EN LOTS, DUREE ET FORME DES MARCHES A CONCLURE

1.3.1. DECOMPOSITION EN LOTS

La consultation n'est pas allotie.

1.3.2. DUREE

La concession à conclure est d'une durée de 12 ans. L'exploitation des dispositifs mis à disposition par le titulaire doit démarrer le 1^{er} juillet 2023.

1.3.3. VARIANTES

Les candidats étaient invités à présenter des variantes financières selon les modalités suivantes :

- Etablissement d'une redevance reposant exclusivement sur une part fixe ;
- Etablissement d'une redevance reposant sur une part fixe et sur une part variable ;
- Etablissement d'une redevance reposant exclusivement sur une part variable.

Toute proposition comportant une part variable est assortie d'un engagement contractuel quant au chiffre d'affaires projeté. En cas de non atteinte du chiffre d'affaires projeté, le titulaire est donc redevable de la part variable garantie correspondant au produit de la part variable (exprimée en pourcentage) et du chiffre d'affaires projeté.

En cas de dépassement du chiffre d'affaires projeté, le titulaire est redevable de la part variable correspondant au produit de la part variable (exprimée en pourcentage) et du chiffre d'affaires réalisé.

Exemple :

Part variable : 15 %

CA projeté : 10 M€

Si CA réalisé = 8M € : part variable = part variable garantie = 15 % X 10M€ = 1,5M €

Si CA réalisé = 12 M€ : part variable = part variable réelle = 15 % X 12 M€ = 1,8M €

Dans tous les cas, le titulaire est redevable de la part fixe si elle existe.

II. ELEMENTS DE CONTEXTE - CARACTERISTIQUES DE LA CONSULTATION MISE EN ŒUVRE PAR RAPPORT AUX CONTRATS PRECEDENTS

Contrats actuels 2016/2023	Future concession
Durée initiale courte : 5 ans + 3 mois (afin d'éviter que les opérations de dépose / pose soient réalisées en période hivernale) ; les deux contrats ont fait l'objet d'un avenant de prolongation jusqu'au 30 juin 2023 pour faire face à la crise sanitaire.	Durée longue de 12 ans liée à la nécessité d'amortir les investissements liés au renouvellement de l'ensemble des dispositifs arrivés en fin de vie (17 ans)
Pas d'exclusivité : <ul style="list-style-type: none"> - Un lot portant sur les 2m² - Un lot portant sur les 8m² + colonnes Afin d'optimiser les recettes en permettant aux opérateurs de faire leur meilleure offre en fonction de leur capacité à commercialiser les surfaces	Le titulaire bénéficiera d'une exclusivité sur l'exploitation des MUP de 2m ² , de 8m ² et des colonnes.
La propriété des 2m ² a été transférée à la Ville sans contrepartie financière ; ces dispositifs ont été maintenus jusqu'au terme du marché : pas d'investissement supporté par le titulaire du lot portant sur les 2m ² . Maintien des dispositifs de 8m ² et des colonnes jusqu'au terme de la concession.	Le titulaire doit prendre en charge la fourniture et la pose des mobiliers de 2m ² , de 8m ² et des colonnes dont il restera propriétaire.
Les recettes perçues par la Ville ont été fixées sur la base d'une redevance garantie.	Redevance reposant sur une part fixe et/ou une part variable garantie. Des variantes financières sont donc autorisées sur ce point.

III. RECEPTION DES PLIS

3.1. Eléments sollicités au titre de la candidature

Le règlement de la consultation mis à disposition sur le portail acheteur de la Ville de Lille précisait les pièces qui devaient être produites par les candidats. Il s'agit des éléments suivants :

- Formulaires DC1, DC2 et, en cas de sous-traitance, DC4 ;
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;
- Présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;
- Preuve d'une assurance des risques professionnels en relation avec les prestations ;
- Bilans ou extraits de bilan des trois dernières années.

3.2. Eléments sollicités au titre de l'offre

S'agissant de l'offre, les candidats devaient produire :

- **Autant d'actes d'engagement (AE et son annexe) que de propositions financières.**
- La proposition en matière de mise à disposition de mobiliers (MUP et colonnes porte-affiche), notamment :
- un catalogue des mobiliers reconditionnés (et/ou en réemploi) proposés répondant aux caractéristiques techniques contenues dans le cahier des clauses particulières avec, pour chaque type de mobilier (2m², 8 m² et colonnes porte-affiches), les plans côtés à échelle 1/500ème ainsi qu'un nuancier de couleurs proposées ;
- le cas échéant, un catalogue des mobiliers neufs proposés répondant aux caractéristiques techniques contenues dans le cahier des clauses particulières avec, pour chaque type de mobilier (2m², 8 m² et colonnes porte-affiches), les plans côtés à échelle 1/500ème ainsi qu'un nuancier de couleurs proposées ;
- Le cas échéant, une liste ainsi qu'une ou plusieurs cartographies (au format A3) des emplacements proposés en vue de l'implantation des mobiliers au format 2m², 8m² et des colonnes porte-affiches.
- Le cas échéant une liste ainsi qu'une ou plusieurs cartographies (au format A3 minimum) des emplacements des mobiliers du précédent du contrat repris en vue de l'implantation de nouveaux mobiliers (2m², 8m² et colonnes porte-affiches).
- Le **mémoire technique** permettant d'apprécier la valeur technique de l'offre, complété conformément au cadre transmis dans le DCE.

3.3. Ouverture des plis

Deux plis ont été reçus conformément aux règles prescrites par le règlement de la consultation, soit avant le 12 décembre 2022 à 12h00.

Ces deux plis ont été transmis à la collectivité sur support électronique conformément à la réglementation. Deux copies de sauvegarde ont également été remises dans les délais.

L'ouverture des plis est intervenue le 12 décembre à 14h20 en présence de :

- Karine MELIN, pôle CVMP, Ville de Lille,
- Camille VEDEL, pôle FMP, Direction de la commande publique Ville de Lille,
- Thomas CHIBRAC, pôle FMP, Direction du contrôle de gestion Ville de Lille.

N° ordre d'arrivée	Noms des candidats	Date de réception	Heure de réception
1	CLEAR CHANNEL	09/12/2022	20 :36
2	JC DECAUX	09/12/2022	22 :24

La commission d'ouverture des plis a procédé à l'ouverture des plis de candidature et en a enregistré le contenu exhaustif.

	DC1	DC2	CA global et dédié (3 ans)	Effectifs moyens (3 ans)	Outillage, matériel	Références (3 ans)	Assurance	Bilans / extraits de bilan (3 ans)
CLEAR CHANNEL	X	X	X	X	X	X	X	X
JC DECAUX	X	X	X	X	X	X	X	X

Aucun élément de candidature n'étant manquant, l'ensemble des candidatures a été jugé recevable.

3.4. Phase candidatures

Conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), la Commission des délégations de service public (CDSP) a été régulièrement convoquée le 16 décembre 2022 afin d'analyser les dossiers de candidatures et dresser la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 et L. 5212-4 du Code du travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

3.4.1. Critères de sélection des candidatures

L'article 6 du règlement de la consultation indiquait les critères de sélection de candidatures suivants :

1. Capacités économiques et financières, professionnelles et techniques
2. Respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L.5212-1 à L.5212-4 du Code du travail

3.4.2. Analyse des candidatures

- Capacités économiques et financières

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet de la présente concession, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles :

	Clear Channel		JC Decaux FR	
	CA global	Part objet du contrat	CA global	Part objet du contrat
2019	271 842 956 €	100%	759 525 899 €	65,42%
2020	192 188 278 €	100%	516 660 771 €	67,29%
2021	230 844 615 €	100%	627 341 463 €	69,86%

Clear Channel :

Le candidat déclare un chiffre d'affaires moyen de 231 M€ sur les 3 derniers exercices (2019, 2020, 2021) dont l'entièreté est générée par des activités correspondant à l'objet de la concession.

La valeur estimée de la présente concession (40 M€) représente 17 % de l'activité actuelle du candidat.

Les données d'activité du candidat sont compatibles avec la présente concession et n'appellent pas d'observation particulière.

JC Decaux FR :

JC Decaux FR, filiale opérationnelle de la holding JC Decaux SE, déclare un chiffre d'affaires moyen de 635 M€ sur les 3 derniers exercices (2019, 2020, 2021), dont 67,5% généré par des activités correspondant à l'objet de la concession (soit 428 M€ de CA sur le périmètre d'activité correspondant).

La valeur estimée de la présente concession (40 M€) représente 6 % de l'activité globale du candidat et 9% de l'activité correspondant à l'objet de la concession.

Les données d'activité du candidat sont compatibles avec la présente concession et n'appellent pas d'observation particulière.

- Preuve d'une assurance des risques professionnels en relation avec l'objet des prestations mises en œuvre dans le cadre de la concession :

Les deux candidats ont transmis leur attestation d'assurance responsabilité civile les couvrant contre les conséquences pécuniaires qu'ils sont susceptibles d'encourir à l'égard des tiers dans l'exercice de leurs activités.

- Bilans ou extraits de bilan concernant les trois dernières années disponibles :

Clear channel (en €)	au 31/12/2019	au 31/12/2020	au 31/12/2021
ACTIF NET	386 163 760	275 494 773	349 159 061
dont immobilisations	220 002 624	159 815 760	155 855 871
dont créances	147 244 425	103 011 054	175 012 376
dont trésorerie	4 130 978	4 971 757	10 071 058
PASSIF	386 163 760	275 494 773	349 159 061
dont capitaux propres	199 118 617	90 564 345	105 248 165
dont résultat de l'exercice	- 3 415 318	- 108 554 271	69 865 560
dont dettes financières	7 266	44 403	30 044 403
dont dettes fournisseurs	89 766 271	95 450 187	106 191 280

Au 31/12/2021, le candidat présente une situation bilantielle saine : l'endettement financier représente moins de 10 % du bilan et le niveau de fonds propres représente près d'un tiers du bilan. Le niveau de trésorerie représente 0,5 mois d'exploitation (charges d'exploitation décaissées) et les immobilisations 45 % du total du bilan, des niveaux cohérents avec l'activité de gestion de mobilier urbain.

JC Decaux FR (en €)	au 31/12/2019	au 31/12/2020	au 31/12/2021
ACTIF NET	1 499 201 408	1 471 930 826	1 514 085 880
dont immobilisations	1 144 513 465	1 113 413 843	1 087 437 612
dont créances	277 694 928	248 299 052	306 964 515
dont trésorerie	4 191 760	1 631 602	37 439 848
PASSIF	1 499 201 408	1 471 930 826	1 514 085 880
dont capitaux propres	1 051 672 218	1 019 581 839	1 030 032 148
dont résultat de l'exercice	17 388 171	- 29 118 879	12 852 764
dont dettes financières	1 681 228	8 511 067	4 061 410
dont dettes fournisseurs	205 232 224	214 315 679	237 428 504

Au 31/12/2021, le candidat présente une situation bilantielle saine et solide : l'endettement financier est quasi nul et le niveau de fonds propres représente plus des deux tiers du bilan. Le niveau de trésorerie représente 0,75 mois d'exploitation (charges d'exploitation décaissées) et les immobilisations 72% du total du bilan, des niveaux cohérents avec l'activité de gestion de mobilier urbain.

- Capacités professionnelles et techniques

il s'agit, dans le cadre de cet item, de vérifier que les candidats disposent de l'expérience et des moyens techniques nécessaires à l'exécution des prestations objet de la concession.

Clear Channel :

Effectifs 2021 : l'opérateur compte 956 collaborateurs dont plus de 50% de cadres. Ces effectifs sont stables depuis 2019.

Références : la liste produite montre une présence nationale importante dans les métropoles et les grandes villes ; à noter, par exemple, Métropole Grand Nancy 533k€ 2022, Département du Nord 32,8M€ 2022, Bordeaux Métropole 46,8M€ 2022, Monaco 37M€ 2019, Paris 204M€ 2019, TISSEO 26,7M€ 2019, CA de Haguenau 11,5M€ 2022...)

L'opérateur est organisé autour de 4 directions régionales situées dans 26 sites, outre deux plateformes regroupant les centres de préparation d'affiches et un show-room.

La base technique de l'opérateur est située à Fretin ; il met à disposition 92 collaborateurs œuvrant pour des collectivités présentes dans le Nord de la France. Pour les relations avec la collectivité, les outils Broadcast et MOM'S permettent d'assurer le suivi des équipements et des interventions de maintenance sur le terrain.

- ⇒ Les moyens humains et matériels dédiés à l'exécution des prestations permettent de répondre aux attentes lilloises.

JC Decaux FR :

Effectifs 2022 : l'opérateur compte 2 548 collaborateurs dont 35% de cadres et assimilés. Ces effectifs sont stables depuis 2019.

Références : la liste produite montre une présence nationale importante dans les métropoles et les grandes villes ; on regrette cependant l'absence de mention du montant des concessions revendiquées ; à noter, par exemple, Métropole d'Aix Marseille Provence 2022, 16 ans ; Bordeaux 2022, 6 ans ; Cannes 2021, 12 ans ; Versailles 2021, 15 ans ; Chantilly 2020, 12 ans ; Chartres 2020, 15 ans ; Le Havre 2020, 14 ans ; Eurométropole de Strasbourg 2020, 10 ans ; Nanterre 2019, 15 ans ; Métropole Rouen Normandie 2019, 15 ans ; Grand Paris Seine Ouest 2019, 15 ans...).

L'opérateur est organisé autour de 17 agences régionales ; il dispose d'un show-room situé à Plaisir et de plusieurs sites dans lesquels se trouvent des ateliers et des bureaux dédiés notamment à la fabrication d'affiches (la Clef St-Pierre, Maurepas).

La Direction régionale Nord située à Macq en Baroeul s'appuie sur un réseau de trois agences locales situées à Calais, Lens et Valenciennes. La Direction régionale compte 74 collaborateurs dont 32 sont affectés à l'exécution technique des prestations. La collectivité accède aux données de maintenance et d'affichage avec l'outil ConnectCity.

⇒ Les moyens humains et matériels dédiés à l'exécution des prestations permettent de répondre aux attentes lilloises.

Enfin, on note que les deux candidats ont produit une attestation de régularité sociale URSSAF, laquelle ne peut être délivrée que si l'ensemble des obligations déclaratives et de paiement, y compris celles relatives à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, ont été respectées.

3.4.3. Admission des candidatures

Au regard de ce qui précède, la Commission de délégation de service public a décidé que les deux candidats, CLEAR CHANNEL et JC DECAUX devaient être admis à présenter une offre.

3.5. Phase offre

L'article 5.1. du Règlement de la consultation mis à disposition sur le portail acheteur de la Ville de Lille précisait les pièces qui devaient être produites par les soumissionnaires au titre de l'offre.

3.5.1. Eléments sollicités au titre de l'offre

Les soumissionnaires devaient produire les éléments suivants :

L'Acte d'Engagement (AE) et son annexe, complété par le candidat sur la base du modèle fourni par l'autorité concédante, et, si le candidat le souhaite, à signer électroniquement par la personne habilitée représentant l'entreprise candidate (ou, en fonction de l'option choisie dans sa lettre de candidature, les représentants de tous les membres du groupement en cas de groupement).

Le Règlement de la consultation précisait, par ailleurs, que les soumissionnaires devaient produire autant d'actes d'engagement que de propositions financières.

La proposition du candidat en matière de mise à disposition des mobiliers (MUPI de 2 et 8m², colonnes porte-affiches), et notamment :

- un catalogue des mobiliers reconditionnés (et/ou en réemploi) proposés répondant aux caractéristiques techniques contenues dans le cahier des clauses particulières avec, pour chaque type de mobilier (2m², 8 m² et colonnes porte-affiches), les plans côtés à échelle 1/500ème ainsi qu'un nuancier de couleurs proposées ; le cas échéant, un catalogue des mobiliers neufs proposés répondant aux caractéristiques techniques contenues dans le cahier des clauses particulières avec, pour chaque type de mobilier (2m², 8 m² et colonnes porte-affiches), les plans côtés à échelle 1/500ème ainsi qu'un nuancier de couleurs proposées ;
- Le cas échéant, une liste ainsi qu'une ou plusieurs cartographies (au format A3) des emplacements proposés en vue de l'implantation des mobiliers au format 2m², 8m² et des colonnes porte-affiches.
- Le cas échéant une liste ainsi qu'une ou plusieurs cartographies (au format A3 minimum) des emplacements des mobiliers du précédent du contrat repris en vue de l'implantation de nouveaux mobiliers (2m², 8m² et colonnes porte-affiches).

Le candidat est autorisé à reprendre les emplacements des mobiliers urbains de 2m² du précédent contrat, sauf impossibilité technique ou réglementaire ;

Le candidat est incité à reprendre les emplacements des mobiliers du précédent contrat au format de 8m², situés en dehors des entrées de ville, pour y implanter des mobiliers au format de 2m².

S'agissant des mobiliers de format 8m² situés en entrée de ville, le candidat est libre de reprendre ou d'envisager d'autres emplacements dans le respect de la réglementation en vigueur et de manière à assurer un maillage homogène du territoire lillois, hellemmois et lommois.
Le candidat est libre de reprendre ou non les emplacements des colonnes porte-affiches du précédent contrat.

- Un mémoire de présentation de l'offre du candidat (rédigé à partir du cadre de mémoire technique remis par l'autorité concédante à l'appui du DCE) précisant notamment :

I. Identification des moyens humains et matériels affectés à l'exécution du marché et, notamment :

- * la présentation des personnels affectés (composition et compétences) ;
- * la désignation d'un interlocuteur dédié à la gestion technique du marché ;
- * la désignation d'un interlocuteur dédié à la gestion des campagnes municipales ;
- * la présentation des moyens matériels affectés à l'exécution du marché
- * la communication du numéro de téléphone de la personne à contacter en cas d'urgence. Il est souhaitable que le contact soit joignable téléphoniquement 24H/24H.

II. Description des modes opératoires mis en œuvre ainsi que les délais sur lesquels le candidat s'engage pour la réalisation des opérations de :

- * travaux de pose des mobiliers (MUP et colonnes porte-affiches) : description détaillée des prestations réalisées (coordination avec les services concernés, demandes et contrôle préalables, installation de chantier, mesures de sécurité, mode opératoire...) et délais d'exécution et calendrier de pose ;
- * Maintenance préventive et curative des mobiliers publicitaires et d'information municipale ainsi que des colonnes (description des prestations réalisées pour la maintenance préventive et curative, périodicité des tournées, délais d'intervention...);
- * Maintenance des panneaux d'expression libre (description des prestations réalisées, périodicité des tournées) ;
- * Interventions urgentes (moyens humains et matériels dédiés, description des modes opératoires liés à la mise en sécurité des dispositifs en cas d'accident, d'acte de vandalisme, etc. ; délais d'intervention) ;
- * déplacement des mobiliers urbains (MUP, colonne, PEL) rendu nécessaire pour quelque cause que ce soit.
- * modèle d'état récapitulatif des interventions d'entretien et de maintenance ;
- * Gestion de l'affichage municipal :
 - impression en bichromie ou en quadrichromie des affiches de 8m² : modalités et délai maximum envisagé ;
 - modalités de pose et dépose des campagnes municipales ;
 - délai maximum envisagé pour la pose des affiches destinées à être supportées par les mobiliers au format de 2m² et de 8m² et par les colonnes porte-affiches ;
 - description de l'organisation en cas d'événements exceptionnels justifiant le changement urgent des campagnes municipales en cours.
- * réseaux d'affichage sur lesquels la Ville pourra s'appuyer dans le cadre des campagnes d'affichage municipal ; dans ce cadre, le candidat produit les cartographies des réseaux d'affichage proposés pour les 2 et 8m² et expose les modalités de traitement d'une demande de communication en direction d'une cible particulière.

III. Présentation détaillée des modalités de communication avec les services gestionnaires, et en particulier :

- * modalités de traçabilité des prestations de maintenance des MUPI, des colonnes et des PEL et de communication des rapports de maintenance ;
- * modalités de traçabilité (par le biais d'un reportage photographique, par exemple) et de transmission des informations relatives à la livraison effective des affiches municipales et des partenaires de la Ville ;
- * modalités de transmission des dates de pose effective des campagnes municipales et des affiches des partenaires sur l'ensemble des dispositifs (MUP et colonnes) ;

* modalité de traçabilité de la totalité des stocks d'affiches livrées (affiches au format 2m² pour les MUP 2m² et colonnes porte-affiches) par la ville et ses partenaires (associations, établissements publics ou parapublics, etc.)

* modalités de communication des « plans de réseaux ». Dans ce cadre, le candidat précise s'il entend recourir à l'outil de gestion développée par la ville prenant la forme d'une application WEB partagée conçue à partir du logiciel « BUSINESS GEOGRAPHIC » ou à un outil de gestion partagée auquel les services gestionnaires du pouvoir adjudicateur auront accès ou s'il prévoit d'autres modalités.

IV. Présentation des gammes de mobilier, reconditionné, en réemploi ou, le cas échéant, neuf de 2m², 8m² et colonnes porte-affiches proposées :

* Présentation des dispositifs en termes de design, de teinte, de matériaux permettant d'apprécier leur intégration harmonieuse dans l'environnement urbain et paysager de la Ville de Lille et de ses communes associées de Lomme et Hellemmes.

* Présentation des caractéristiques techniques :

- plan coté et à l'échelle de chaque type de mobilier (2m², 8m² et colonne porte-affiches) ;
- description des systèmes d'accrochage des affiches pour les MUP et les colonnes porte-affiches ;
- le cas échéant, description du système permettant une rotation des colonnes porte-affiches ;
- plan de définition des massifs ;
- schéma de représentation des remontées de fourreaux en pied de mobilier, du bornier de raccordement et de l'architecture des cheminements des câbles à l'intérieur des structures des mobiliers ;
- durée de vie ;
- consommation électrique annuelle (en kWh) ;
- puissance installée par type de mobilier (8m², 2m², colonnes porte-affiches) ;
- puissance soutirée chaque nuit en kWh pour recharger la batterie ;
- puissance des lampes pour calculer la puissance consommée par l'éclairage aux heures d'allumage de nuit ;
- impact carbone (analyse en cycle de vie) / an (en kgCO₂).
- modalités de contrôle du temps de fonctionnement des dispositifs permettant de les éteindre entre 23h et 7h du matin, conformément aux dispositions du Règlement local de publicité intercommunal, ainsi que celles permettant de respecter les dispositions du décret n° 2022-1331 du 17 octobre 2022 *portant obligation d'extinction des publicités lumineuses en cas de situation de forte tension du système électrique.*

Toute autre information que le candidat juge utile à la présentation et à la bonne compréhension de son offre.

3.5.2. Complétude des offres

L'ouverture des plis des offres a permis de constater la complétude des offres remises par les deux soumissionnaires.

Il a par ailleurs été relevé la remise de :

- trois offres financières variantes pour CLEAR CHANNEL,
- deux offres financières variantes pour JC DECAUX.

IV. ANALYSE DES OFFRES INITIALES

L'article 6 du règlement de la consultation indiquait les critères de choix des offres suivants :

- ⇒ Montant annuel de la redevance (50 %)
- ⇒ Valeur technique (40 %)
- ⇒ Performance en matière environnementale de l'offre (10 %)

4.1. Détail des critères de choix des offres

Chacun de ces critères est détaillé dans le règlement de la consultation.

4.1.1. Critère 1 – Montant annuel de la redevance sur 50 points

S'agissant du montant de la redevance garantie (part fixe + part variable), la proposition doit être notée comme suit :

$$N=40*\left[\frac{(P1+P')-3000\text{€}}{(14000\text{€}-3000\text{€})}*97/100+\frac{(P2+P')-3000\text{€}}{(14000\text{€}-3000\text{€})}*3/100\right]$$

Dans laquelle :

N est la note attribuée,

P1 est la proposition de redevance sur laquelle s'engage le soumissionnaire s'agissant des mobiliers de 2 et 8m² (part fixe),

P2 est la proposition de redevance sur laquelle s'engage le soumissionnaire s'agissant des colonnes porte-affiches (part fixe),

P' est la part variable garantie.

La part variable garantie est fixée globalement à l'acte d'engagement. Elle est divisée par 272 afin de procéder à la notation de ce critère.

Il est précisé que si une offre sort du champ de notation envisagé (14 000 €, 3 000 €), en valeur haute ou en valeur basse, le montant de cette offre remplace alors la valeur haute ou basse qu'elle dépasse.

S'agissant du taux de la part variable supplémentaire, la proposition doit être notée comme suit :

$$N = 10*(\%PV\text{annoncé} - \%PV\text{min})/10$$

Dans laquelle :

N est la note attribuée,

%PVannoncé est le taux de la part variable indiqué à l'acte d'engagement exprimé en pourcentage,

%PVmin est le taux de la part variable le plus faible proposé par un soumissionnaire à la consultation.

Le pourcentage est pris en compte en valeur numérale (ex : 15 % = 15 et non 0,15).

Il est précisé que si une offre sort du champ de notation envisagé (%PVmin+10) en valeur haute, la formule est remplacée par la formule suivante :

$$N = 10*(\%PV\text{annoncé} - \%PV\text{min})/(\%PV\text{max}-\%PV\text{min})$$

Dans laquelle :

N est la note attribuée,

%PVannoncé le taux de la part variable indiqué à l'acte d'engagement exprimé en pourcentage,

%PVmin le taux de la part variable le plus faible proposé par un soumissionnaire à la consultation,
%PVmax le taux de la part variable le plus haut proposé par un soumissionnaire à la consultation.

4.1.2. Critère 2 – Valeur technique sur 40 points

S'agissant du critère de la valeur technique, le règlement de la consultation indiquait qu'il serait analysé sur la base des éléments du mémoire technique, lequel devait comporter les éléments suivants :

- Sur 4 points : l'identification des moyens humains et matériels affectés à l'exécution du marché et, notamment :
 - * la présentation des personnels affectés (composition et compétences) ;
 - * la désignation d'un interlocuteur dédié à la gestion technique du marché ;
 - * la désignation d'un interlocuteur dédié à la gestion des campagnes municipales ;
 - * la présentation des moyens matériels affectés à l'exécution du marché.

- Sur 22 points : La description des modes opératoires mis en œuvre ainsi que les délais sur lesquels le candidat s'engage pour la réalisation des opérations de :
 - * Sur 6 points : travaux de pose des mobiliers (MUP et colonnes porte-affiches) : description détaillée des prestations réalisées (coordination avec les services concernés, demandes et contrôle préalables, installation de chantier, mesures de sécurité, mode opératoire...) et délais d'exécution et calendrier de pose ;
 - * Sur 4 points : Maintenance préventive et curative des mobiliers publicitaires et d'information municipale ainsi que des colonnes (description des prestations réalisées pour la maintenance préventive et curative, périodicité des tournées, délais d'intervention...);
 - * Sur 2 points : Maintenance des panneaux d'expression libre (description des prestations réalisées, périodicité des tournées) ;
 - * Sur 4 points : Interventions urgentes (moyens humains et matériels dédiés, description des modes opératoires liés à la mise en sécurité des dispositifs en cas d'accident, d'acte de vandalisme, etc. ; délais d'intervention) ;
 - * Sur 0,5 point : modèle d'état récapitulatif des interventions d'entretien et de maintenance ;
 - * Sur 4 points : Gestion de l'affichage municipal :
 - impression en bichromie ou en quadrichromie des affiches de 8m² : modalités et délai maximum envisagé ;
 - modalités de pose et dépose des campagnes municipales ;
 - délai maximum envisagé pour la pose des affiches destinées à être supportées par les mobiliers au format de 2m² et de 8m² et par les colonnes porte-affiches ;
 - description de l'organisation en cas d'événements exceptionnels justifiant le changement urgent des campagnes municipales en cours.
 - * Sur 1,5 points : le candidat propose des réseaux d'affichage sur lesquels la Ville pourra s'appuyer dans le cadre des campagnes d'affichage municipal ; dans ce cadre, le candidat produit les cartographies des réseaux d'affichage proposés pour les 2 et 8m² et expose les modalités de traitement d'une demande de communication en direction d'une cible particulière.

- Sur 8 points : présentation détaillée des modalités de communication avec les services gestionnaires, et en particulier :
 - * Sur 3 points : modalités de traçabilité des prestations de maintenance des MUPI, des colonnes et des PEL et de communication des rapports de maintenance ;
 - * Sur 2 points : modalités de traçabilité (par le biais d'un reportage photographique, par exemple) et de transmission des informations relatives à la livraison effective des affiches municipales et des partenaires de la Ville ;
 - * Sur 2 points : modalités de transmission des dates de pose effective des campagnes municipales et des affiches des partenaires sur l'ensemble des dispositifs (MUP et colonnes) ;
 - * Sur 1 point : modalité de traçabilité de la totalité des stocks d'affiches livrées (affiches au format 2m² pour les MUP 2m² et colonnes porte-affiches) par la ville et ses partenaires.

- Sur 6 points : la gamme de mobilier de 2m², 8m² et colonnes porte-affiches, conforme aux prescriptions du cahier des clauses particulières, proposée en termes de design, de teinte, de matériaux permettant d'apprécier leur intégration harmonieuse dans l'environnement urbain et paysager de la Ville de Lille et de ses communes associées de Lomme et Hellemmes. Le candidat produira également les caractéristiques techniques des mobiliers permettant de vérifier leur adéquation avec les attentes de la Ville en matière de communication municipale, leur conformité avec la réglementation ainsi que leur performance énergétique.

4.1.3. Critère 3 – Performance en matière environnementale sur 10 points

Le Règlement de la consultation précisait que ce critère serait jugé sur la base du mémoire technique remis par le candidat. Ce dernier doit notamment permettre d'apprécier la proposition du candidat en matière de mise à disposition des mobiliers (MUP de 2m², 8m² et colonnes) ; dans ce cadre, les candidats étaient invités à faire :

- soit une proposition reposant sur des mobiliers reconditionnés et/ou en réemploi répondant aux caractéristiques techniques contenues dans le CCP avec, pour chaque type de mobilier (MUP de 2 et 8 m² et colonnes porte-affiches), les plans côtés à échelle 1/500ème ainsi qu'un nuancier de couleurs proposées ;
- soit une proposition mixte reposant sur des mobiliers reconditionnés (et/ou réemploi) et neufs répondant aux caractéristiques techniques contenues dans le CCP avec, pour chaque type de mobilier (panneaux de 2 et 8 m² et colonnes porte-affiches), les plans côtés à échelle 1/500ème ainsi qu'un nuancier de couleurs proposées.

Par ailleurs, le Règlement de la consultation précisait les points suivants :

- les candidats qui proposent, pour l'ensemble des mobiliers urbains publicitaires et des colonnes porte-affiches, des dispositifs exclusivement neufs répondant aux caractéristiques techniques contenues dans le cahier des clauses particulières n'obtiendront aucun point à ce critère.
- Les candidats qui proposent pour partie des mobiliers neufs et des mobiliers reconditionnés obtiendront un nombre de points proportionnels au nombre total de dispositifs.

Exemple :

Pour une proposition composée de 200 MUP neufs, 7 colonnes neuves et 65 MUP reconditionnés, la note (N) sera attribuée comme suit :

$$N = 65/272 * 10 = 2,4 \text{ points.}$$

- Enfin, les candidats qui proposent exclusivement des produits reconditionnés et/ou en réemploi obtiendront la totalité des points à ce critère.

4.2 Analyse des offres initiales au regard des critères de choix indiqués dans le Règlement de la consultation

4.1.4. Analyse du critère financier

Les deux soumissionnaires ont remis, comme l'autorisait le Règlement de la consultation, plusieurs offres variantes :

- CLEAR CHANNEL a remis trois offres financières : la première ne comporte que des redevances fixes, la seconde comporte une part fixe et une part variable, la troisième ne comporte qu'une part variable.
- JC DECAUX a remis deux offres financières : la première ne comporte qu'une part fixe, la seconde ne comporte qu'une part variable.

Relevé des informations contenues dans les actes d'engagement :

Montants reportés sur l'acte d'engagement :	Montant part fixe / MUP	Montant part variable garantie / parc (272 MUP)	Taux part variable supplémentaire	Chiffre d'affaire projeté
CLEAR CHANNEL 1	4 465,24 €	0,00	0,00	2 620 321 €
CLEAR CHANNEL 2	3 578,13 €	235 828,89	9,00	2 620 321 €
CLEAR CHANNEL 3	0,00 €	1 205 347,66	46,00	2 620 321 €
JC DECAUX 1	4 270,00 €	0,00	0,00	2 881 372 €
JC DECAUX 2	0 €	1 094 921,36	38,00	2 881 372 €

En l'état des propositions initiales, la recette qui pourrait être perçue par la Ville est la suivante :

CLEAR CHANNEL 1	1 205 025 €
CLEAR CHANNEL 2	1 205 578 €
CLEAR CHANNEL 3	1 205 348 €
JC DECAUX 1	1 087 190 €
JC DECAUX 2	1 094 921 €

4.1.4.1. Analyse de la redevance garantie / 40 points

Conformément au règlement de la consultation, la redevance garantie était calculée comme suit :

$$N=40*\frac{((P1+P')-3000€)}{(14000€-3000€)*97/100+\frac{((P2+P')-3000€)}{(14000€-3000€)*3/100}}$$

JC DECAUX ayant présenté une offre d'un montant inférieur à 3 000 € (1 300€ de redevance fixe pour les colonnes porte-affiches), la formule corrigée suivante a été appliquée :

$$N=40*\frac{((P1+P')-1300€)}{(14000€-1300€)*97/100+\frac{((P2+P')-1300€)}{(14000€-1300€)*3/100}}$$

L'application de cette formule permet d'attribuer les points comme suit :

/ 40 points	Points attribués
CLEAR CHANNEL 1	9,84
CLEAR CHANNEL 2	9,86
CLEAR CHANNEL 3	9,86
JC DECAUX 1	9,07
JC DECAUX 2	8,46

4.1.4.2. Analyse du taux de la part variable / 10 points

S'agissant du taux de la part variable supplémentaire, les propositions ont été notées en appliquant la formule suivante :

$$N = 10 * (\%PV_{annoncé} - \%PV_{min}) / 10$$

L'application de la formule a permis d'attribuer les points comme suit :

/ 10 points	Taux	Points attribués
CLEAR CHANNEL 1	0,00	0,00
CLEAR CHANNEL 2	9,00	1,96
CLEAR CHANNEL 3	46,00	10,00
JC DECAUX 1	0,00	0,00
JC DECAUX 2	38,00	8,26

4.1.4.3. Synthèse de l'analyse du critère financier

Au regard de ce qui précède, l'attribution des 50 points du critère financier aux offres initiales est la suivante :

TOTAL REPARTITION DES POINTS	Redevance garantie	Taux de part variable	Total / 50
CLEAR CHANNEL 1	9,84	0,00	9,84
CLEAR CHANNEL 2	9,86	1,96	11,81
CLEAR CHANNEL 3	9,86	10,00	19,86
JC DECAUX 1	9,07	0,00	9,07
JC DECAUX 2	8,46	8,26	16,72

Au terme de l'analyse du critère financier, c'est l'offre variante n°3 de la société CLEAR CHANNEL qui obtient le maximum de points.

4.1.5. Analyse du critère de la valeur technique

L'analyse de la valeur technique s'est faite sur la base du mémoire technique remis par les candidats et en tenant compte des sous-critères énoncés dans le règlement de la consultation.

L'analyse des mémoires techniques (dont le détail est annexé au présent rapport) a permis de mettre en évidence certaines faiblesses s'agissant de la description des modes opératoires ainsi que des délais sur lesquels les candidats s'engagent. Il en va de même des modalités de traçabilité des prestations réalisées ainsi que de communication avec la collectivité. Ces éléments feront l'objet de discussions lors des phases de négociation qui doit s'engager.

En l'état des éléments produits par les deux candidats, l'attribution des points s'est faite comme suit :

CLEAR CHANNEL		JC DECAUX
2. Valeur technique sur 40 points		
Moyens humains, et matériels affectés à l'exécution du marché sur 4 points	4	2,75
Total Item		
Description des modes opératoires mis en œuvre ainsi que les délais sur lesquels le candidat s'engage sur 22 points	19,75	18
Total Item	22	
Présentation détaillée des modalités de communication avec les services gestionnaires sur 8 points	6,75	6
Total Item		
Présentation de la gamme de mobiliers 2, 8m ² et de colonnes porte-affiches sur 6 points	5,25	6
Total Item		
TOTAL SUR 40 POINTS	40	32,75

4.1.6. Analyse du critère de la performance environnementale

Pour rappel, l'article 6 du Règlement de la consultation précisait que les candidats étaient invités à faire :

- soit une proposition reposant sur des mobiliers reconditionnés et/ou en réemploi répondant aux caractéristiques techniques contenues dans le CCP avec, pour chaque type de mobilier (MUP de 2 et 8 m² et colonnes porte-affiches), les plans côtés à échelle 1/500ème ainsi qu'un nuancier de couleurs proposées ;
- soit une proposition mixte reposant sur des mobiliers reconditionnés (et/ou réemploi) et neufs répondant aux caractéristiques techniques contenues dans le CCP avec, pour chaque type de mobilier (panneaux de 2 et 8 m² et colonnes porte-affiches), les plans côtés à échelle 1/500ème ainsi qu'un nuancier de couleurs proposées.

Les deux candidats présentent tous les deux une gamme complète de mobiliers (MUP de 2 et 8m² ainsi que colonne porte-affiches) reconditionnés.

CLEAR CHANNEL prévoit la réutilisation d'une partie des mobiliers de 2m² présents sur le territoire (204 systèmes déroulants (rouleaux, moteurs et boîtiers disjoncteurs), 204 kits batterie et chargeurs, 204 boîtiers de pilotage (usb), 760 tubes LED, 100 rails et supports diffusants + 100 glaces et serrures). Idem pour les 8m² et les CTP qui proviennent des stocks ou de prochains démontages ; tous les mobiliers seront reconditionnés à neuf en atelier avant installation.

JC DECAUX précise que 100% des mobiliers installés seront issus de matériel réhabilité et reconditionné à neuf. Le mémoire technique ne précise cependant ce qui fait précisément l'objet de réutilisation ou de réemploi ; ce point fera l'objet d'une demande de précision. A noter que le candidat indique qu'il a réalisé des analyses de Cycle de Vie (avec SimaPro) des MUP de 2 et 8m² ainsi que des colonnes porte-affiches.

Tenant compte de la règle indiquait dans le Règlement de la consultation, les deux candidats obtiennent la totalité des points sur ce critère.

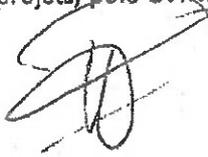
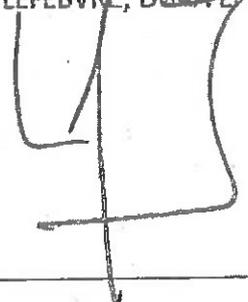
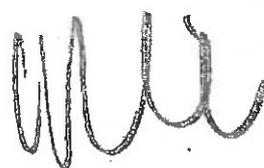
4.3 SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DES OFFRES INITIALES

Au regard des éléments qui précèdent, la notation des offres initiales est la suivante :

Lot n°1	CC 1	CC 2	CC 3	JCD 1	JCD 2
1. CRITERE PRIX / 50 points	9,84	11,81	19,86	9,07	16,72
2. CRITERE VALEUR TECHNIQUE / 40 points	35,25	35,25	35,25	32,75	32,75
3. PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE / 10 points	10	10	10	10	10
TOTAL / 100 points	55,09	57,06	65,11	51,82	59,47

Au regard des éléments qui précèdent, l'analyse de l'ensemble des critères énoncés dans le Règlement de la consultation permet d'identifier l'offre n°3 de CLEAR CHANNEL comme la meilleure offre.

Il est proposé à la Commission de délégation de service public d'engager avec les deux candidats une négociation afin d'améliorer les offres tant sur le plan financier que sur le volet de la valeur technique.

<p>K. MELIN, Directrice projets, pôle CVMP</p> 	<p>E. LEFEBVRE, DGAA-EPN</p> 	<p>E. MAISON, DGA CVMP</p> 	<p>J. RICHIR, adjoint délégué à l'espace public et au cadre de vie</p> 
--	--	---	--

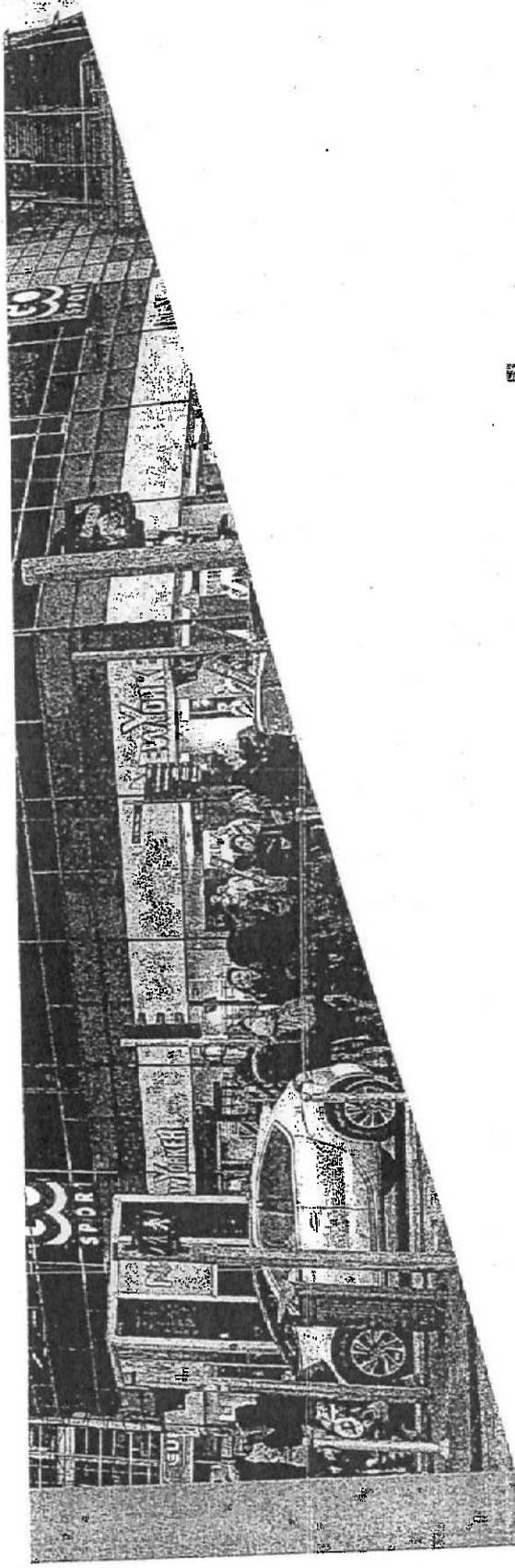
Commune de



Lomme

CONCESSION DE SERVICES RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION, LA MAINTENANCE ET
L'EXPLOITATION DES MOBILIERS URBAINS, PUBLICITAIRES ET D'INFORMATION MUNICIPALE
ET AUTRES ÉQUIPEMENTS SUR LE TERRITOIRE DE LILLE ET DE SES COMMUNES ASSOCIÉES
DE LOMME ET HELLEMMES.

SYNTHÈSE DE NOTRE OFFRE - 20 FÉVRIER 2023



Nos engagements

Visible par tous, partie prenante dans l'aménagement de l'espace public, le mobilier urbain est un des éléments contribuant à la formation de l'identité d'un territoire. Il en découle une première exigence : l'intégration de ce mobilier dans un ensemble.

Le mobilier urbain a aussi une fonction sociale. Dans un monde où la mobilité est de plus en plus grande et le recours de plus en plus fréquent aux transports en commun, il permet l'information et la communication.

Enfin, parce qu'il s'apparente à l'architecture, le mobilier urbain participe, à son niveau, à l'embellissement du site qui le reçoit et au développement de la convivialité.

Conscient de ces exigences, Clear Channel accorde une importance particulière au choix des designers auxquels il fait appel ainsi qu'une attention vigilante à la rédaction des cahiers des charges destinés à ses fournisseurs. Il s'efforce d'identifier au mieux les

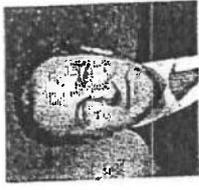
attentes des responsables des collectivités. En amont, en s'informant de leurs préoccupations ; en aval, en prenant des mesures permettant d'établir avec eux un vrai partenariat dans la durée.

La protection de l'environnement est aujourd'hui un domaine dans lequel sont totalement impliqués communes, agglomérations, départements et régions. Partenaire naturel de ces derniers, Clear Channel ne saurait négliger un domaine essentiel, puisqu'il participe à la qualité de la vie, dans la mesure où il conditionne une part du développement durable.

Problématique environnementale, problématiques de mobilité et de convivialité : c'est la prise en compte de ces données, caractéristiques du monde moderne, qui conduit Clear Channel à vous proposer sa meilleure offre.



Boutaina Araki
Présidente



Jacques Chantillon
Directeur Général Adjoint



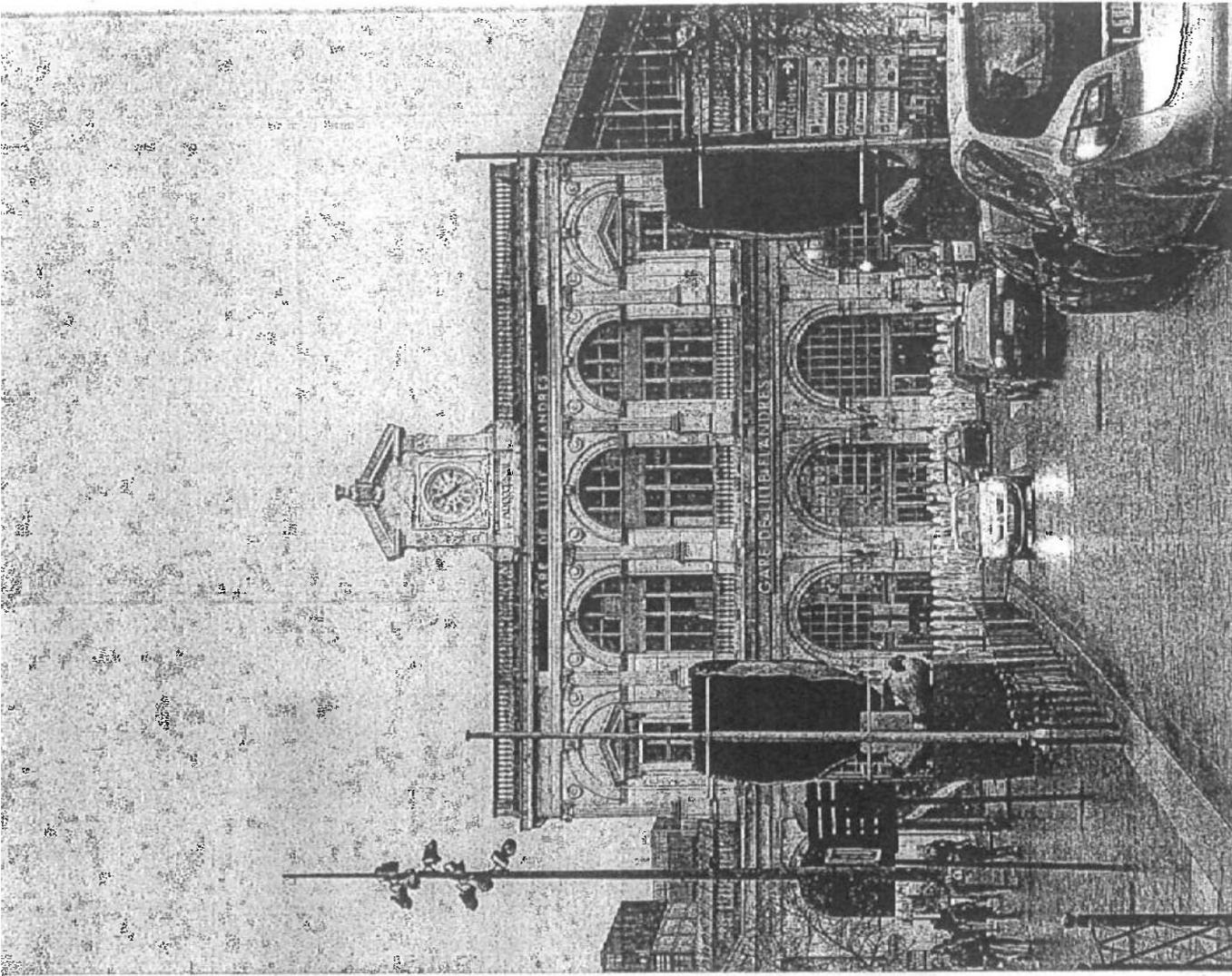
SYNTHÈSE DE L'OFFRE

Clear Channel, acteur mondial de la Communication Extérieure, propose d'accompagner les villes de Lille, Hellemmes et Lomme dans le déploiement, l'entretien et l'exploitation de ses nouveaux mobiliers urbains.

Soucieux de répondre précisément à vos besoins, nous avons le plaisir de vous adresser une offre dont les points saillants sont les suivants :

- Dès mobiliers reconditionnés et durables.
- Une communication transparente et fluide : un logiciel permettant notamment de gérer l'affichage municipal (Gateway), trois interlocuteurs privilégiés selon les besoins, des rapports hebdomadaires et mensuels, etc.
- Une information municipale déployée au plus près des citoyens et identifiant les différentes cibles.
- Un process optimisé pour la gestion de l'affichage municipal garantissant fiabilité et réactivité.
- Un haut niveau de service en matière de nettoyage et de maintenance préventive et corrective.

- Un déploiement opérationnel optimal des mobiliers, assurant une continuité de service permettant de maintenir opérationnelle 100 % de la communication municipale pendant cette phase





NOTRE OFFRE FINANCIÈRE

1,47 M€ de redevance fixe et garantie annuelle.

56,1 % du Chiffre d'Affaires projeté

	Offre 1 100 % Fixe	Offre 2 Fixe + Variable	Offre 3 100 % Variable
Part fixe par mobilier 2 m ²	5 102,50 €	3 000,00 €	0,00 €
Part fixe par mobilier 8 m ²	5 900,00 €	3 000,00 €	0,00 €
Part fixe par Colonnes	14 001,00 €	3 000,00 €	0,00 €
Nombre de mobiliers 2 m ²		240	
Nombre de mobiliers 8 m ²		25	
Nombre de Colonnes		7	
Total Redevance Fixe	1 470 107,00 €	816 000,00 €	0,00 €
CA projeté (tous dispositifs confondus)		2 620 321,00 €	
Taux de la part variable	0,0 %	25,0 %	56,1 %
Part variable garantie	0,00 €	655 080,25 €	1 470 000,00 €
Total redevance fixe	1 470 107,00 €	1 471 080,25 €	1 470 000,00 €

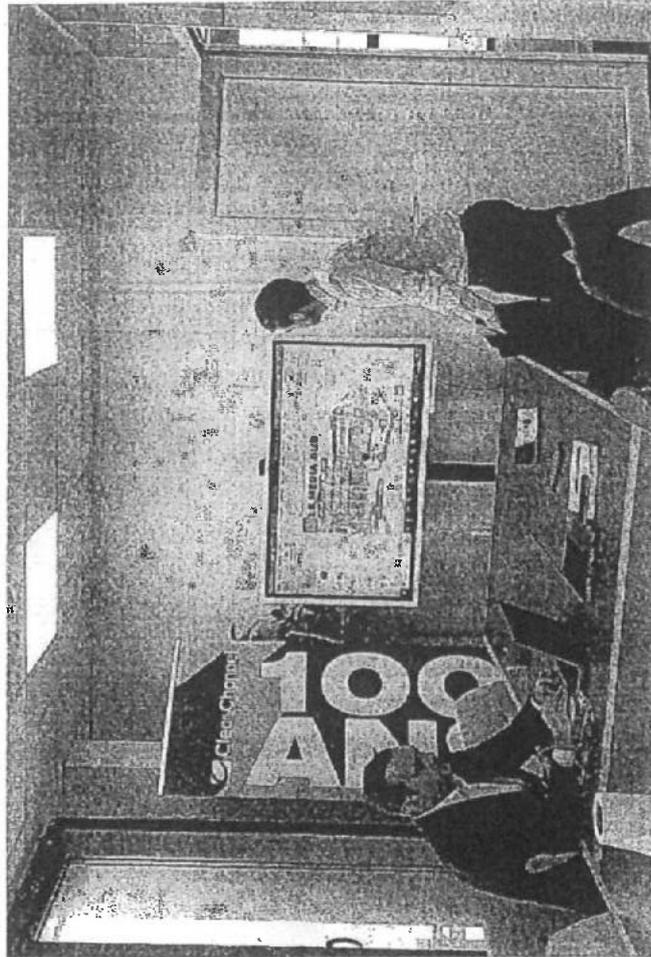
UNE ÉQUIPE ET DES MOYENS DÉDIÉS AU CONTRAT

UN SERVICE DE PROXIMITÉ

C'est de notre agence basée à Fretin que seront assurées les prestations liées au contrat de la ville de Lille.

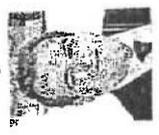
Notre proximité, l'expérience de nos équipes, ainsi que nos moyens matériels et informatiques de gestion de la maintenance, sont la garantie d'une exploitation optimale de nos dispositifs et de la rapidité de nos interventions.

Les coordonnées de l'agence :
336, rue de la Haie Plouvier
Bâtiment Les Loggias
59 273 FRETIN
Tél. 03 28 01 30 00



UNE ÉQUIPE ET DES MOYENS DÉDIÉS AU CONTRAT

DES INTERLOCUTEURS PRIVILÉGIÉS

Gestion du marché	Gestion technique	Gestion des campagnes municipales	Gestion interventions Urgentes	Gestion Commerce local	Gestion Développement
 <p>Laurent Mazaury, directeur actifs et développement régional, sera responsable du suivi et de la bonne exécution du contrat. Il est joignable au : 02 28 07 15 00 ou au 06 07 77 80 21 laurent.mazaury@clearchannel.fr</p>	 <p>Joseph Bassong, directeur technique régional, pilotera l'activité technique du marché. Il est joignable au : 06 74 79 80 17 joseph.bassong@clearchannel.fr</p>	 <p>Camille Hercouët, médiapneuse est votre interlocutrice privilégiée pour tous les sujets relatifs à la gestion des campagnes municipales. Elle est joignable au : 06 44 12 62 35 camille.hercouet@clearchannel.fr</p>	 <p>Bérengère Henry, adjointe technique est votre interlocutrice privilégiée pour les signalements nécessitant une intervention urgente de nos équipes. Elle est joignable au : 06 74 59 42 74 berangere.henry@clearchannel.fr</p> <p><small>19 ans ans ans</small> Par ailleurs, notre numéro vert est disponible 24h/24 et 7j/7.</p>	 <p>Quentin Huyghe, Directeur Commercial Local Il est joignable au : 03 28 01 30 20 ou au 06 74 59 66 21 quentin.huyghe@clearchannel.fr</p>	 <p>Mario Chantreaux, Responsable développement Il est joignable au : 03 28 01 30 41 ou au 06 74 57 99 22 mario.chantreaux@clearchannel.fr</p>
<p>LES +</p> <ul style="list-style-type: none"> Expérience de plus de 15 ans chez Clear Channel et 21 ans sur le contrat de Lille. Excellente connaissance du territoire. 	<p>LES +</p> <ul style="list-style-type: none"> Expérience de plus de 10 ans dans le secteur de la maintenance tertiaire. Une grande expertise du terrain (technicien de maintenance pendant plusieurs années) et de l'exploitation diffuse. 	<p>LES +</p> <ul style="list-style-type: none"> Accompagne la ville de Lille depuis 2 ans pour ses campagnes de communication et la gestion de ses réseaux. Parfaites maîtres de notre plateforme de gestion du contrat, notamment le médiateur (Gateway). 	<p>LES +</p> <ul style="list-style-type: none"> Accompagne actuellement la ville de Lille sur le suivi des activités techniques sur le terrain. 	<p>LES +</p> <ul style="list-style-type: none"> 14 ans d'expériences au service commercial de Lille. Expertise des solutions médias, au profit des annonceurs locaux et nationaux basés sur les Hauts-de-France. 	<p>LES +</p> <ul style="list-style-type: none"> Expérience de + 20 ans chez Clear Channel, essentiellement dans les contrats de mobiliers urbains dans le Nord. Excellente connaissance de la Région et du bassin de vie lillois.

DES OPÉRATIONS EFFICACES TOUT AU LONG DU CONTRAT

INSTALLATION DES MOBILIERS

Le calendrier d'implantation et la liste des emplacements proposés par Clear Channel, seront arrêtés entre la Ville de Lille et Clear Channel après notification du marché. Le délai de pose sera de 6 semaines à compter de la réception des ordres de service et des autorisations administratives de travaux DT, DICT, autorisations de travaux et de stationnements, ABF. Les déclarations préalables seront déposées par Clear Channel (soit à compter des ordres de services : 14 semaines en intégrant l'ensemble des délais administratifs).

Sous réserve de leur qualité, après contrôle, Clear Channel réutilisera les massifs de scellement des mobiliers urbains d'information 2 m² et 8 m² ainsi que des colonnes porte-affiches afin de réduire les nuisances liées aux travaux et de limiter l'impact environnemental lié à la production et au transport de béton.

FRÉQUENCE D'ENTRETIEN

Mobiliers	Fréquences d'entretien
Entretien de l'extérieur des mobiliers	
Entretien de l'intérieur des caissons.	

Les mobiliers seront nettoyés à l'eau pure, un procédé respectueux de l'environnement et garantissant un parfait état de propreté des mobiliers.

MAINTENANCE PRÉVENTIVE ET CURATIVE

La qualité de nos prestations est assurée par une maintenance préventive rigoureuse de nos mobiliers. Nous assurons des contrôles réguliers. Les panneaux d'expression libre feront l'objet d'une rénovation complète voire d'un changement de mobilier par un modèle de notre catalogue, quand nécessaire. Ils seront hebdomadairement entretenus.



Sur les mobiliers déroulants, notre système de télésurveillance nous permet de détecter les pannes et d'en identifier la nature à distance afin d'intervenir efficacement sur le terrain.

0 800 846 295

Pour signaler d'éventuelles dégradations des mobiliers, Bérandère Henry, adjointe technique est votre interlocutrice privilégiée. Par ailleurs, notre numéro vert est disponible 24h/24 et une équipe d'astreinte est immédiatement mobilisée en cas d'urgence hors horaires de bureau.

Maintenance curative et intervention urgente
Mise en sécurité (suivant accident, vandalisme)
Maintenance corrective d'un mobilier de 2 ou 8 m ² et colonnes porte-affiches
Maintenance d'un panneau d'expression libre
Mise à disposition d'un dispositif complémentaire (MUP, colonne porte-affiches ou PEL) à partir de la demande de la Ville
Dépôt d'un dispositif (MUP, colonne porte-affiches ou PEL) à partir de la demande de la Ville

*Jours et heures ouvrés, à compter du signalement.
**Incluant l'ensemble des travaux de pose et des réception des autorisations administratives

UNE OFFRE AU SERVICE DE LA VILLE LA COMMUNICATION DE LA VILLE



Chaque mobilier d'affichage 8 m² présente une face fixe réservée à la communication institutionnelle et une face publicitaire avec le déroulement de 4 affiches. 25 faces d'affichage sont donc dédiées toute l'année aux villes de Lille, Hellemmes et Lomme.

MOBIERS D'AFFICHAGE 2 M²

Clear Channel prendra en charge la pose et la dépose des affiches pour 52 campagnes par an, pour les villes de Lille, Hellemmes et Lomme (chaque campagne pouvant être composée de plusieurs thèmes au choix des trois villes).

Chaque mobilier d'affichage 2 m² présente une face fixe réservée à la communication institutionnelle et une face publicitaire avec le déroulement de 4 affiches maximum.

Nous mettrons donc à la disposition un total de :

- 212 faces d'affichage dédiées toute l'année à la ville de Lille.
- 11 faces d'affichage dédiées toute l'année à la ville de Hellemmes.
- 17 faces d'affichage dédiées toute l'année à la ville de Lomme.

COLONNES PÔLE-AFFICHES

Clear Channel prendra en charge la pose et la dépose des affiches et s'engage à procéder le cas échéant à l'assemblage des affiches. 20 campagnes par an seront prises en charge.

La ville de Lille disposera ainsi pour sa communication des spectacles ou ces manifestations culturelles de 14 faces d'affichage 4 m² (ou 28 surfaces d'affichage de 2 m²) dédiées toute l'année, soit 2 faces de 4 m² par colonne

L'ensemble des campagnes d'information municipale prises en charge par Clear Channel seront imprimées à l'encre végétale sur papier recyclé.



Cliquez ici pour en savoir plus sur l'Offre Verte.



DES RÉSEAUX 8 À 10 SUR-MESURE

Grâce à notre méthode de qualification de l'audience et de mesure de l'efficacité, Cast, Clear Channel vous propose un ensemble de réseaux identifiés et sélectionnés finement, personnalisables, en fonction de chaque campagne.



MOBIERS D'AFFICHAGE 8 M²

Clear Channel prendra en charge l'impression la pose et la dépose des affiches.

24 campagnes par an seront prises en charge.

SUIVI ET INFORMATION DE LA COLLECTIVITÉ

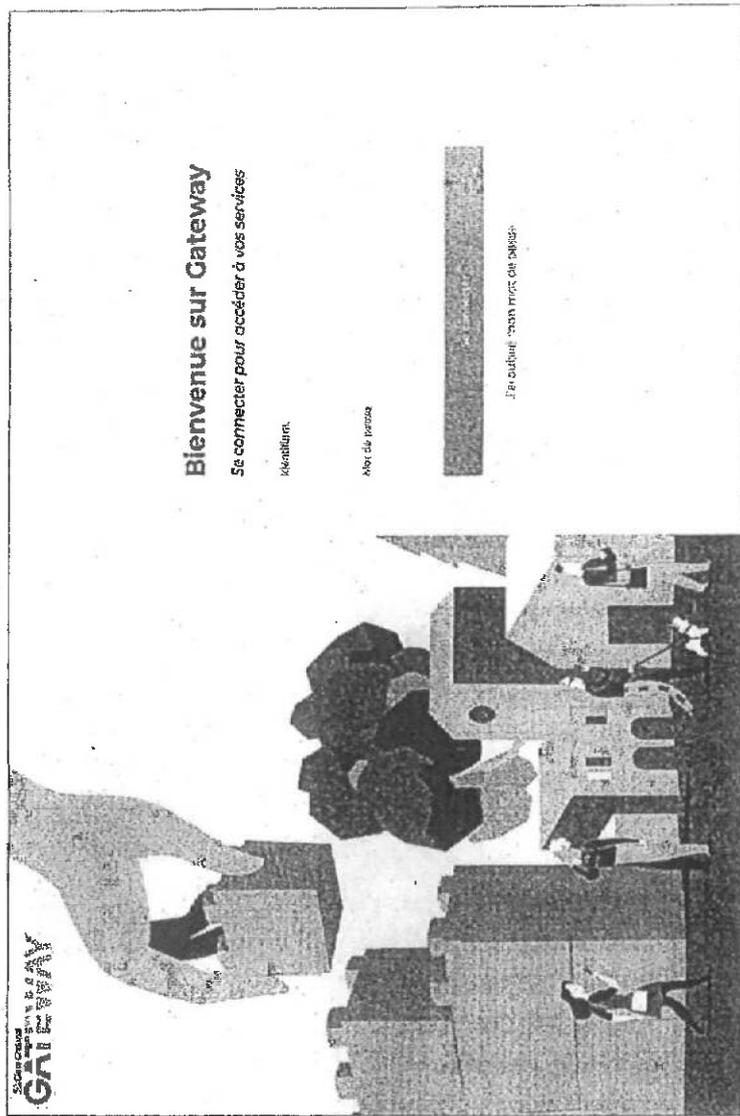
Grâce à notre plateforme Gateway, base de plan des cartographies: Google Maps (données système Lambert 93 – EPSG 2154), suivez à tout moment les mouvements sur le patrimoine dans le cadre du présent contrat. Cette plateforme permet également à la collectivité d'effectuer des déclarations d'incidents en ligne, d'obtenir des informations sur l'affichage des campagnes de la collectivité et de gérer le planning de l'ensemble des campagnes de communication municipales

Gage de transparence, cette plateforme est accessible à tout moment par les services de la ville, soit en mobilité depuis un smartphone, soit depuis un ordinateur.



Accédez à l'espace de démonstration de notre plateforme Gateway. Découvrez son ergonomie ainsi que les différents modules disponibles.

Une fois en ligne, cliquez sur le champ « Identifier ». Un identifiant et un mot de passe seront automatiquement indiqués. Connectez-vous !



Page d'accueil plateforme Gateway.

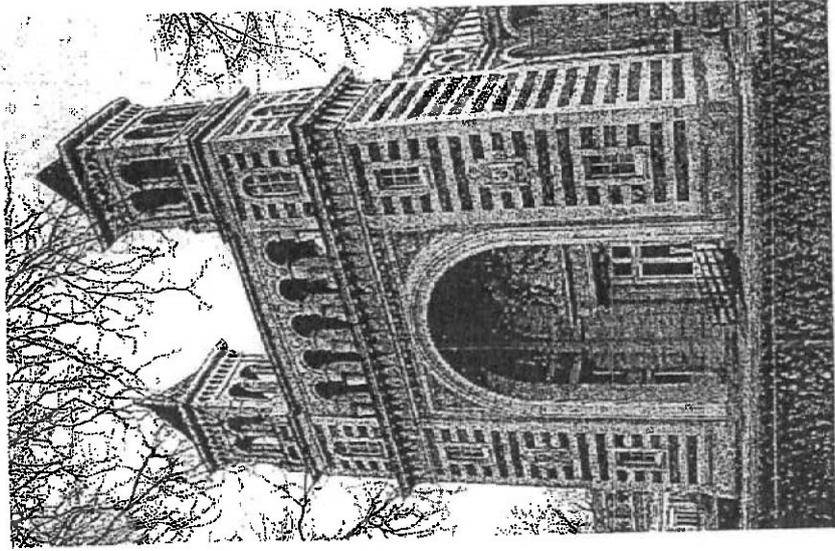
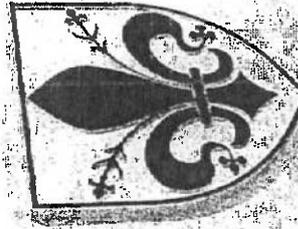
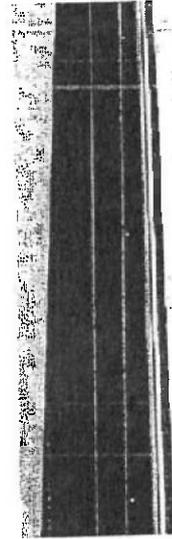
UNE GAMME DE MOBILIERS FONCTIONNELS ET ESTHÉTIQUES

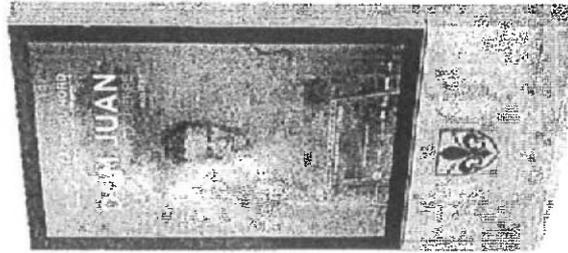
Plusieurs styles architecturaux se distinguent dans les villes de Lille, Lomme et Hellemmes, allant de l'architecture flamande à une architecture contemporaine. Le design des mobiliers urbains que nous proposons vise ainsi à valoriser l'existant par sa **sobriété, son intemporalité et des finitions de qualité**. Les blasons de chacune de ces villes, réalisés en fonderie d'aluminium, signent la gamme de mobiliers.

Le mobilier proposé offre une **garantie sécuritaire** car sa conception ne permet pas de cacher des objets ni de créer des niches.

Afin de réduire leur consommation énergétique, nos mobiliers d'affichage sont dotés d'un dispositif de **rétroéclairage LED**, ainsi que d'un **système efficient de déroulement des affiches**. De plus, ils sont équipés d'un système d'horodatage et d'un gradateur de lumière afin de permettre leur extinction de 23 h à 7 h du matin et une variation progressive de l'intensité lumineuse. La mise en place de cette extinction et de cette gradation de la lumière permet 30 % d'économie d'énergie supplémentaire.

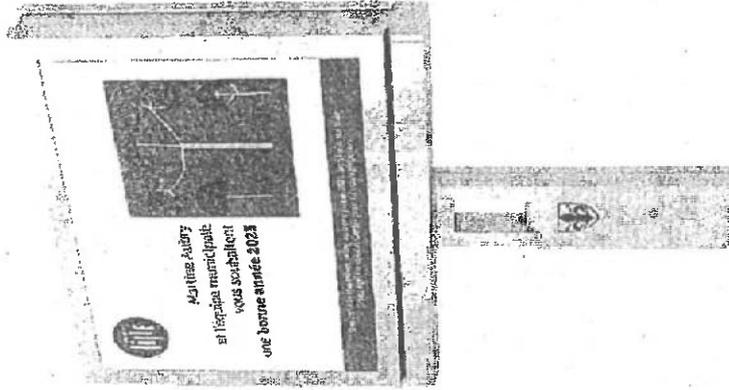
Les mobiliers sont présentés ci-après en RAL 9006 avec blason intégré en fonderie d'aluminium en noir. Toute autre couleur, au sein du nuancier RAL, peut être choisie par la ville.





240

MOBILIER D'APPACHE DE 22 M²



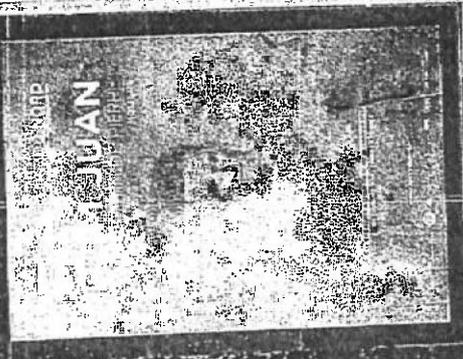
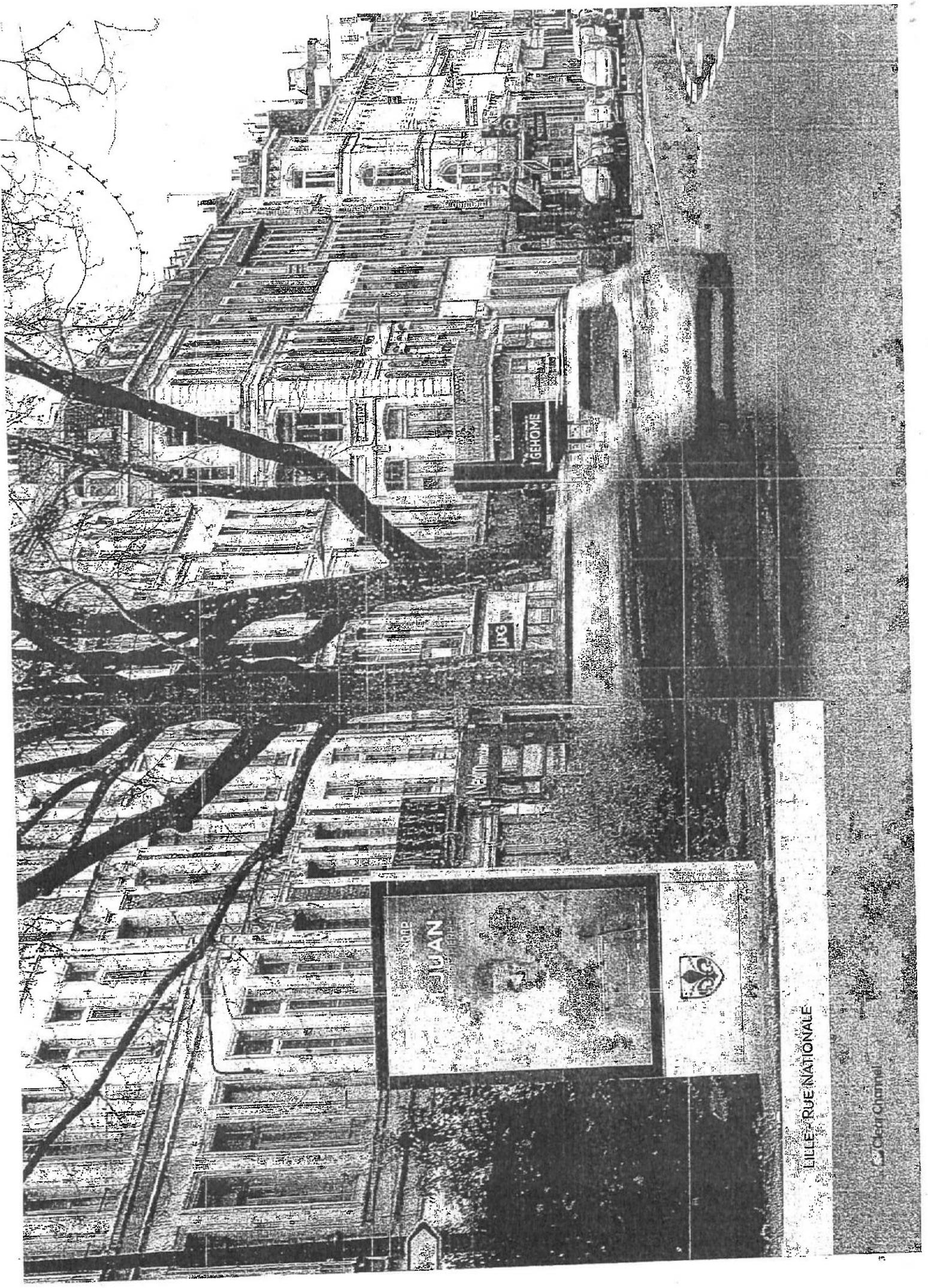
25

MOBILIER D'APPACHE DE 8 M²



7

COLONNES MOBE-AFFICHES



LE P
JUAN



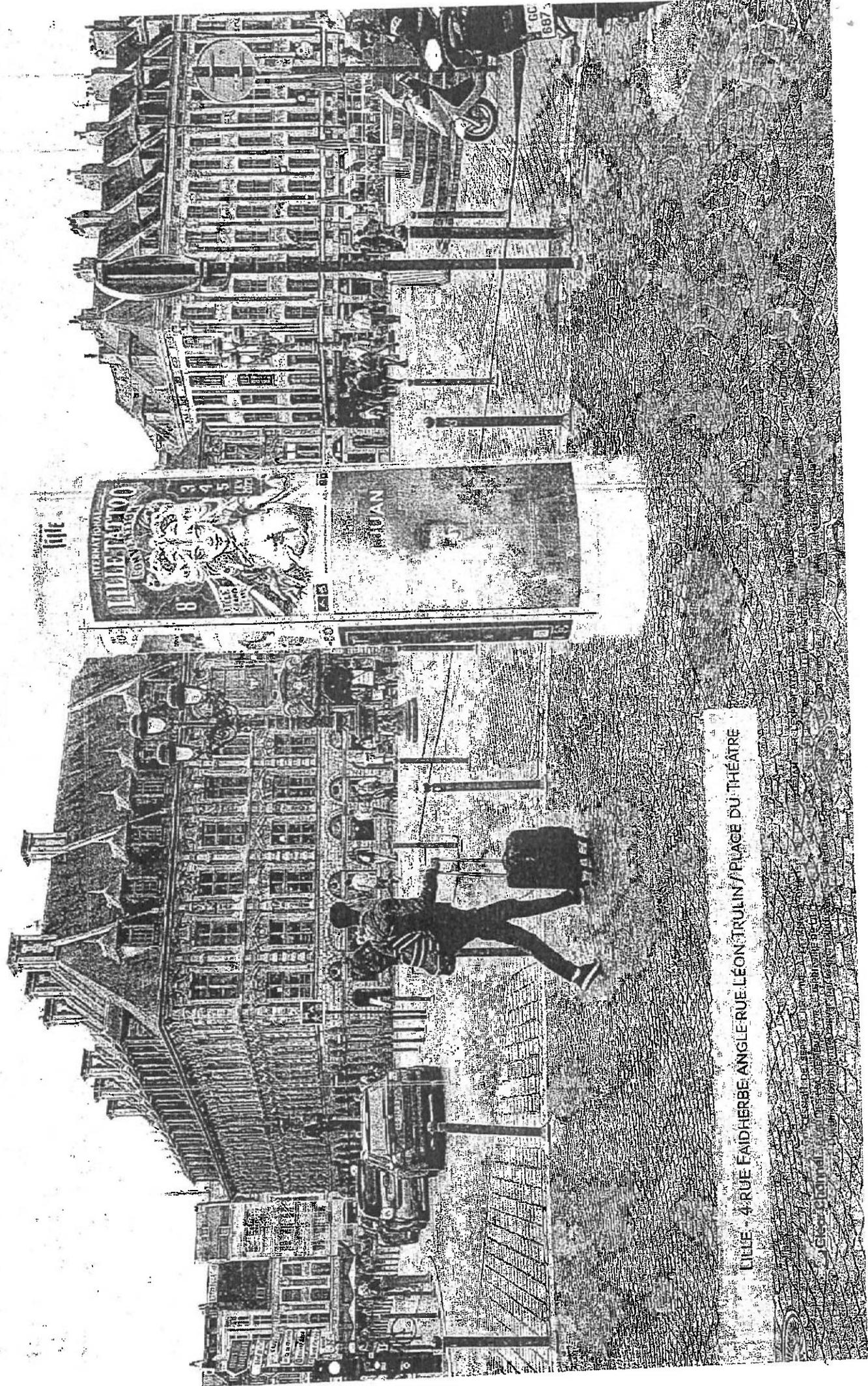
LILLE - RUE NATIONALE

Clear Channel

 Mairie Aubry
et l'équipe municipale
vous souhaitent
une **bonne année 2023**

Mairie Aubry - 100 rue de la République - 59000 Lille

LILLE - AVENUE BEETHOVEN



LILLE - 4 RUE FAID HERBE ANGLE RUE LÉON TRULIN / PLACE DU THÉÂTRE

© 2011 Agence de communication et de publicité
Lille - 4 Rue Faidherbe - 59000 Lille - France
Téléphone : +33 (0)3 20 39 10 10
www.agence-communication.com

QUALITÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE



UNE DÉMARCHE QUALITÉ



UN ENGAGEMENT EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE

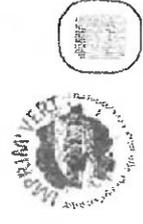
Clear Channel France est certifié ISO 9001 (2015) et 14001 (2015). Ces systèmes de management de la qualité et de l'environnement témoignent d'une rigueur au quotidien dans l'application de nos process et une volonté d'amélioration continue pour satisfaire nos clients et réduire nos impacts environnementaux. Chaque année, la Direction des Opérations du siège de Clear Channel audite les Directions Techniques Régionales dans l'objectif d'identifier des pistes de progrès et de vérifier leur mise en œuvre.

La protection de l'environnement est prise en compte à chaque étape du cycle de vie de nos mobiliers :

- une conception assurant une durée de vie élevée,
- la mise à disposition de 240 mobiliers 2 m², 25 mobiliers 8 m² et 7 colonnes porte-affiches reconditionnés à partir des composants des mobiliers actuels de Lille, de nos stocks de mobiliers à rénover et de prochains démontages,
- l'utilisation de matériaux recyclables et en partie recyclés,
- une consommation énergétique optimisée grâce à un dispositif d'éclairage LED et un pilotage à distance de l'éclairage et du déroulement des affiches (gradation progressive puis extinction de 23 h à 7 h),
- l'alimentation en électricité renouvelable des mobiliers raccordés au réseau Enceus (contrat avec Ekwater à compter du 1^{er} janvier 2024),
- un nettoyage des mobiliers à l'eau pure, à la fois efficace et écologique,
- la récupération de l'eau de pluie pour le nettoyage des mobiliers.

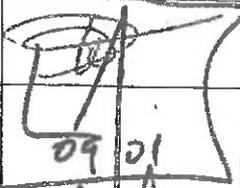
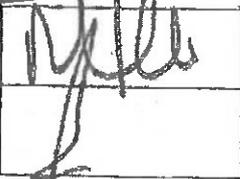
- des produits d'entretien bio pour le retrait des tags et affichages sauvages,
- une télégestion des mobiliers déroulants permettant de réduire les déplacements,
- une impression des affiches conforme aux exigences du label Imprim'Vert,
- une « offre verte » pour des affiches imprimées sur du papier recyclé avec de l'encre végétale, notamment mise en œuvre pour l'ensemble des campagnes d'information municipale prises en charge par Clear Channel,
- le tri et le recyclage des déchets au moyen de bennes spécifiques installés sur nos sites.

L'alimentation en électricité renouvelable des mobiliers raccordés au réseau Enceus (contrat avec Ekwater à compter du 1^{er} janvier 2024),
 un nettoyage des mobiliers à l'eau pure, à la fois efficace et écologique,
 la récupération de l'eau de pluie pour le nettoyage des mobiliers.



Bordereau de mise en signature

Objet : RAO MOBILIERS URBAINS PUBLICITAIRES

Service Transmetteur :		DGAAEPN2023-020		
	Nom	Téléphone	Date	VISA
EMETTEUR	KARINE MELIN	9519	07.01.23	
DGAA	ERIC LEFEBVRE			09/01
DGA	ERIC MAISON		10/01/2023	
ADJOINT MAIRE	J RICHIR			

Observations :